

GROSSESSE

Protection du public

DIVERSITÉ

Traitement nutritionnel

Prévention

Santé mentale

60^e RAPPORT ANNUEL

Nutrition clinique - Nutrition en santé publique - Gestion de service d'alimentation - Agroalimentaire et biopharmaceutique

Nutrition sportive

SCIENCE

ENCADREMENT

Évaluation

Interdisciplinarité

Recherche

Soins à domicile

PRODUCTION

Ordre professionnel des diététistes du Québec

RÉVISION LINGUISTIQUE

Lina Scarpellini

IMPRESSION

Tabasko

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest, bureau 1855

Montréal (Québec) H3A 1B9

Téléphone : 514 393-3733 ou 1 888 393-8528

Télécopieur : 514 393-3582

opdq@opdq.org

Ce document est disponible sur le site de l'Ordre www.opdq.org

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives Canada 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISSN 1483-2135 (version imprimée)

ISSN 1911-4095 (version PDF)



TABLE DES MATIÈRES

LETTRES DE PRÉSENTATION	6
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	7
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	11
RAPPORT DES ACTIVITÉS	
CONSEIL D'ADMINISTRATION	15
COMITÉ EXÉCUTIF	23
ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS	27
ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX	29
ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS	30
GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	32
SYNDIC	33
CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES	33
FORMATION CONTINUE	34
CONSEIL DE DISCIPLINE	35
COMITÉ DE RÉVISION	36
INSPECTION PROFESSIONNELLE	36
COMITÉ DES ÉQUIVALENCES	42
COMITÉ DE LA FORMATION DES DIÉTÉTISTES	43
COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL	43
COMITÉ DES FINANCES	44
COMITÉ DE VÉRIFICATION	45
COMITÉS PERMANENTS ET CONSULTATIFS	45
GROUPE DE TRAVAIL DIVERS	52
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TABLEAU DES MEMBRES AU 31 MARS 2016	56
PERSONNEL DE L'OPDQ	59
RÉALISATIONS DE L'ORDRE AU COURS DE L'EXERCICE 2015-2016	61
ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016	66

MISSION

Valoriser l'importance de la nutrition, de la saine alimentation et des soins nutritionnels pour la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé humaine. À cette fin, l'OPDQ privilégie des interventions de qualité optimale de la part de ses membres, et ce, en fonction des divers besoins de la population québécoise.

Ce faisant, l'OPDQ contribue à la protection du public et contrôle la qualité de l'acte professionnel tout en favorisant la promotion, le développement et la reconnaissance des compétences de ses membres.

VISION

L'OPDQ, par le biais de ses membres, est un partenaire essentiel, un leader d'opinion incontournable et une référence de premier plan en matière de nutrition et de saine alimentation.

L'OPDQ oriente, participe aux décisions et évalue les progrès accomplis.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- ▶ Profiter des réformes juridiques en cours pour repositionner plus fortement l'OPDQ et ses membres dans l'ensemble des enjeux de nutrition;
- ▶ Obtenir une plus grande visibilité et influence dans tous les milieux pertinents;
- ▶ De façon proactive, favoriser sur base volontaire la participation élargie et inclusive;
- ▶ Appliquer des pratiques de gouvernance qui favorisent la continuité, la cohérence et la stabilité;
- ▶ Offrir de meilleurs services directs et de référencement aux membres;
- ▶ Miser sur la qualité, l'accessibilité et la circulation élargie de l'information.



VALEURS

Les compétences des professionnels

L'OPDQ, dans sa mission de protection du public, valorise la maîtrise et le perfectionnement du savoir, du savoir-faire et du savoir-être de ses membres.

L'engagement individuel et collectif envers la profession et l'OPDQ

L'OPDQ vise à promouvoir et à obtenir de ses membres un engagement individuel et collectif sur l'ensemble de ses orientations et actions qu'il entreprend. Dans le contexte du présent plan stratégique, cette valeur agit comme levier pour mieux respecter les autres valeurs.

La collaboration soutenue

L'OPDQ favorise la gestion collaborative entre ses instances, ses membres et le milieu de la nutrition.

La cohérence, la stabilité et la continuité dans la gouvernance de l'Ordre

L'OPDQ se préoccupe constamment d'assurer la relève et le maintien des grandes orientations et principes de gouvernance convenus.

La communication fluide

Dans sa philosophie de gestion et par ses actions, l'OPDQ privilégie et s'assure que les échanges et les liens entre ses membres, l'organisation et le public sont favorables aux communications fluides, franches et directes.

La gestion par priorité et résultat

Dans la gestion de ses priorités, projets et activités, la recherche de résultats concrets et positifs est essentielle pour l'Ordre.

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 26 septembre 2016

Monsieur Jacques Chagnon

*Président de l'Assemblée nationale
du Québec
Gouvernement du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Ce rapport dresse le bilan des activités de l'Ordre et présente de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice

Montréal, le 26 septembre 2016

Madame Stéphanie Vallée

*Ministre de la Justice
Procureure générale
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles*

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Paule Bernier, Dt.P., M. Sc.

Présidente

Montréal, le 26 septembre 2016

Monsieur Jean Paul Dutrisac

*Président
Office des professions du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec pour l'exercice 2015-2016, préparé conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Paule Bernier, Dt.P., M. Sc.

Présidente

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

PROTÉGER LE PUBLIC



PAULE BERNIER, Dt.P., M.Sc.

C'est avec fierté que je vous présente le soixantième rapport annuel de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec, soulignant ainsi tout un pan de notre histoire. En effet, nous sommes le plus ancien organisme de réglementation en nutrition et diététique au Canada mais aussi le seul à être assujéti à un Code des professions tel qu'on le

connaît. La mission de protection du public est toujours la force qui mène nos actions et nos décisions. Cette mission qui nous anime a beaucoup évolué et doit continuer à s'adapter à la réalité actuelle.

La nutrition est une science en pleine effervescence où les connaissances scientifiques, ainsi que les concepts de gestion, d'éthique et de déontologie se développent à un rythme fulgurant. Il est donc important que les personnes qui ont le privilège de porter le titre de diététiste et nutritionniste aient reçu une excellente formation et qu'elles maintiennent leurs connaissances à jour. Les mécanismes traditionnels qui permettent d'assurer la protection du public que sont entre autres la formation initiale, l'admission, la formation continue, l'inspection et la discipline professionnelle sont précieux. Ils constituent l'essentiel de nos activités et une garantie pour assurer la qualité de l'acte professionnel des membres de l'Ordre. Cependant certaines améliorations pourraient être apportées au Code des professions actuel afin de mieux assurer la protection du public.

En effet, même si nous sommes une profession à titre réservé, cela ne constitue pas une barrière suffisante face aux nombreux « charlatans » qui tentent de s'infiltrer dans notre champ de pratique. Il faut éviter que des personnes sans formation et sans encadrement puissent causer des préjudices à la population en matière de nutrition.

C'est la raison pour laquelle l'Ordre doit organiser des activités favorisant la promotion, le développement et la reconnaissance des compétences de ses membres. Ces activités sont congruentes avec la vision de l'Office des professions qui « veille à la protection du public dans un esprit sociétal de prévention et d'efficacité afin de gagner et de conserver la confiance du public 1. »

LES MÉCANISMES TRADITIONNELS DE PROTECTION DU PUBLIC

La formation initiale

Les trois universités qui délivrent le permis d'exercice ont procédé à une évaluation de leur programme selon les référentiels de formation et de compétences adoptés par le Conseil d'administration et en fonction des besoins de formation en éthique et en déontologie. Les forces et les lacunes de chaque programme ont été identifiées et le comité de Formation continuera d'analyser les modifications nécessaires.

L'admission

En plus des candidats réguliers, l'Ordre accueille, après étude de leur dossier, des candidats formés ailleurs au Canada et dans le monde. Nous observons certaines difficultés lorsque les candidats doivent obtenir une formation d'appoint et nous travaillons avec les universités afin de favoriser qu'ils y parviennent. Nous travaillons par ailleurs avec le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et les universités afin de résoudre les différentes problématiques liées aux stages de la formation initiale ou de la formation d'appoint. Cette année nous avons également entendu les représentations de demandeurs d'équivalence qui provenaient de pays politiquement instables

et pour qui l'obtention de preuves soutenant la demande est très difficile. L'Ordre a offert tout son soutien pour aider ces demandeurs à se procurer ces documents officiels.

La formation continue

L'Ordre a offert 210 heures de formation continue en présentiel ou en webdiffusion. De plus, 75 membres ont reçu la formation de 120 heures sur le rehaussement des compétences en nutrition publique, un programme de certification parrainé par l'Ordre et offert conjointement par les universités Laval et de Montréal.

Cette année a été marquée par l'adoption du règlement sur la formation continue obligatoire. Ce règlement prévoit que le diététiste doit accumuler, pour chaque période de référence de 3 ans, un minimum de 60 UFC de formation continue (50 UFC en pratique professionnelle, 10 UFC en encadrement professionnel). Ce règlement prévoit également la répartition des UFC en fonction des activités éligibles, des modes de contrôle, des cas de dispense et des sanctions en cas de défaut. En janvier 2013, l'Ordre a actualisé sa norme de formation continue et le Règlement suit exactement les mêmes paramètres que ceux établis par cette norme. Une étude réalisée par l'équipe de l'inspection professionnelle en novembre 2015 a révélé que la majorité des membres atteignent et dépassent déjà les 60 UFC recommandées par la grille actuelle.

L'inspection professionnelle

Parce que nous désirons mettre l'accent sur la prévention, afin d'agir en amont sur les risques et les préjudices, nous avons créé un groupe de réflexion sur l'inspection professionnelle dont le mandat est de:

- recueillir les normes de pratique élaborées par

- les quatre comités consultatifs;
- revoir les processus mis en place pour l'inspection générale, l'inspection sur la compétence et la réinscription afin d'y intégrer les normes de pratique en les particularisant pour chacun des secteurs;
- identifier les besoins de formation pour tous les intervenants.

Afin de faire progresser les travaux rapidement et en complément de ceux-ci, une partie des activités du comité de l'inspection professionnelle s'est concentrée sur la production d'outils structurants qui permettront une bonne transition vers les recommandations à venir. Le profil des inspecteurs a été modernisé, ce qui a permis l'embauche de 9 nouveaux inspecteurs qui ont déjà reçu une formation adéquate.

LE RÔLE SOCIÉTAL

Le Conseil d'administration a adopté la mise à jour de la politique sur les partenariats dont les objectifs sont notamment de permettre à l'Ordre d'assurer pleinement sa mission, incluant son rôle sociétal, dans le respect de ses valeurs; de contribuer à la protection du public en favorisant la promotion, le développement et la reconnaissance des compétences de ses membres; de soustraire l'Ordre et ses activités à toute influence indue émanant d'intérêts notamment financiers ou commerciaux étrangers à la mission de protection du public; de préserver la confiance du public, des membres et des partenaires de l'Ordre en faisant preuve de transparence en ce qui a trait aux objectifs liés à tout partenariat.

De plus, l'Ordre a mis à jour sa politique sur l'intégrité et la gestion des conflits d'intérêts qui vise à prévenir et, gérer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou potentiel. La politique vise l'Ordre, ses instances, les membres de ses comités, de même que les conférenciers et les formateurs qu'il engage et les partenaires auxquels il s'associe.

À titre de porte-parole officielle de l'Ordre, j'ai accordé plus d'une trentaine d'entrevues à différents médias au cours de l'année et j'ai également participé à la campagne de visibilité organisée par le CIQ. Par ailleurs, l'Ordre s'exprime par le biais de rapports et mémoires sur des sujets liés à la protection du public dans son sens large.

Ainsi, nous avons émis une prise de position pour les dossiers suivants :

- Consultation du Collège des médecins sur le Rôle du médecin de famille ;
- Consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Consultation publique du Commissaire à la santé et au bien-être -Panier de services assurés en santé et en services sociaux;
- Consultation publique portant sur l'opportunité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires; Projet de règlement sur la certification des résidences privées pour aînés;
- Consultation sur les changements proposés par le Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues relatifs à l'étiquetage nutritionnel et aux autres dispositions

« LA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC EST TOUJOURS LA FORCE QUI MÈNE NOS ACTIONS ET NOS DÉCISIONS. »

- ▶ d'étiquetage et de colorants alimentaires;
- ▶ intentions de modifications au Code des professions.

Par ailleurs, je siège à la Table Québécoise pour la saine alimentation (TQSA) et sur le Groupe de travail sur la norme sociale et la communication – TQSA. J'ai également maintenu un haut niveau d'activité au sein du groupe de travail canadien sur la malnutrition.

LES DOSSIERS PARTICULIERS

Nous sommes engagés dans plusieurs dossiers de collaboration interprofessionnelle. Ainsi, afin d'assurer notre mission de protection du public, nous avons travaillé de concert avec le Collège des médecins afin qu'une modification réglementaire concernant certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par les diététistes soit apportée dans le but d'actualiser la réglementation et la pratique. Nous avons également travaillé avec l'Ordre des pharmaciens et le Collège des médecins dans le dossier OLO en ce qui a trait à la remise de suppléments prénataux. Le dossier concernant la prise en charge des patients atteints ou à risque de dysphagie a bien progressé. Nous espérons un dénouement bientôt.

Dans la foulée de la restructuration du réseau de la santé, plusieurs échanges ont eu lieu avec le ministère de la Santé et les différents établissements afin de s'assurer d'une compréhension mutuelle des rôles, de la contribution et des obligations des nutritionnistes à l'emploi du réseau de la santé.

Par ailleurs, nous participons activement avec les autres ordres de la santé à divers dossiers d'intérêts communs visant l'optimisation de la protection du public par la prestation de soins de santé de qualité et sécuritaires.

L'APPORT DES MEMBRES DE L'ORDRE ET DE LA PERMANENCE

En terminant, j'aimerais remercier tous les membres impliqués dans les divers comités, groupes de travail et activités de l'Ordre. Année après année, ils demeurent fidèles et engagés. Leur collaboration en tant que bénévole est essentielle, car sans leur travail nous n'aurions pas pu obtenir les dénouements rapides et positifs que nous avons connus dans certains dossiers cités plus haut. L'engagement des membres est au cœur même du système professionnel québécois. Leur implication est précieuse.

Je remercie du même souffle toute l'équipe de la permanence qui travaille sans relâche et avec beaucoup de professionnalisme, jour après jour, à la réalisation des tous les rôles, devoirs et mandats de l'Ordre.

L'AVENIR

Forts de nos soixante ans au cours desquels se sont concrétisés de nombreux projets destinés à garantir la qualité de la pratique des membres, les diététistes nutritionnistes peuvent être fiers de porter ces titres réservés. Osons croire que dans le futur, la profession en deviendra une à exercice exclusif afin d'accroître le contrôle de la pratique et ainsi renforcer la protection du public.

1. Office des professions. Sommaire du Plan stratégique 2015-2019

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

GAGNER EN MATURITÉ ORGANISATIONNELLE...C'EST RENTABLE!



ANNIE CHAPADOS, AVOCATE

C'est à grands pas que l'Ordre professionnel des diététistes du Québec soulignera son soixantième anniversaire : un moment propice pour dresser le bilan du chemin parcouru au cours de la dernière décennie et pour réaliser un examen minutieux des avancées réalisées au cours de cette année charnière qui se termine.

Si le rapport de la présidente, Paule Bernier, est éloquent quant au traitement des dossiers liés à divers volets de la protection du public ou au rôle sociétal de l'Ordre, l'on ne saurait nier l'importance du maintien de saines pratiques de gestion et d'une gouvernance transparente et assumée afin d'atteindre nos objectifs et de répondre adéquatement à notre mission principale. Voilà qui résume fort bien l'objet central des efforts consentis par la permanence de l'Ordre au cours des douze derniers mois.

GOVERNANCE, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Les préoccupations relatives à une saine gouvernance des organisations, quelles qu'elles soient ne sont pas nouvelles. Elles ont toutefois pris une importance grandissante dans la consolidation de la structure organisationnelle implantée l'an dernier au sein de l'Ordre. Les rôles et les attributions de chacun ont été mis à jour et les compétences qui y sont reliées ont été déterminées afin de soutenir le développement prochain d'un système d'évaluation et de

développement professionnel. Ce projet fait ni plus ni moins écho à l'entrée en vigueur du Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes et le lancement du portfolio.

De la même façon, les rôles et attributions des diverses instances ont été clarifiées, notamment par la formation des administrateurs et dirigeants de l'Ordre, formation qui, sous l'égide de l'Office des professions du Québec de concert avec le Conseil interprofessionnel du Québec, ira en s'accroissant.

Parallèlement, les membres du comité consultatif sur la gouvernance de l'Ordre et du comité d'éthique et de déontologie des administrateurs se sont approprié au fil des mois leurs processus respectifs; ce regard critique favorisera, au cours de la prochaine année, une amélioration des processus.

Enfin, l'éthique professionnelle (distincte de l'éthique clinique) tout comme la déontologie ont été des thèmes récurrents guidant la réflexion, la formation et la communication. Une réflexion plus profonde encore a été amorcée par l'Office des professions à la suite des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau); quatre de ces recommandations concernent directement le système professionnel et les ordres, dont l'OPDQ. Cette réflexion devrait mener au dépôt d'un projet de loi, mais déjà les

instances de l'Ordre, de même que les universités décernant un diplôme reconnu donnant ouverture au permis d'exercice, ont été sensibilisées à la nécessité d'une meilleure formation initiale en éthique professionnelle et en déontologie chez les candidats à l'exercice de la profession.

LA PROTECTION DU PUBLIC PAR L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES

L'entrée en vigueur du Règlement sur la formation continue obligatoire a certes été un élément déterminant de l'année. La Révision du Guide

d'allocation des unités de formation continue (UFC), le portfolio de développement professionnel et son guide d'application, la grille de rayonnement révisée, la liste des formations offertes gratuitement aux membres sur ces sujets : autant d'exemples d'outils développés dans la foulée de ce règlement afin de soutenir les membres dans la mise à jour de leurs compétences pour ultimement garantir

une meilleure protection du public. L'Ordre a également revu à la hausse son offre de formation, en la diversifiant et en la rendant plus accessible, notamment grâce aux nouvelles technologies. C'est également dans cette foulée que l'OPDQ a remanié complètement son manuel de nutrition clinique, la révision des chapitres de ce fleuron de l'Ordre se poursuivant rondement. Je profite par ailleurs de l'occasion pour souligner l'excellence du travail réalisé par Madame Nancy Presse dans la gestion de ce projet. La modernisation du manuel n'aurait

« L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE (DISTINCTE DE L'ÉTHIQUE CLINIQUE) TOUT COMME LA DÉONTOLOGIE ONT ÉTÉ DES THÈMES RÉCURRENTS GUIDANT LA RÉFLEXION, LA FORMATION ET LA COMMUNICATION »

pu être possible sans les trésors d'ingéniosité qu'elle a su déployer et je l'en remercie.

De la même façon, l'expertise des membres de l'OPDQ, mise plus aisément à la disposition des instances gouvernementales (par l'entremise de mémoires ou de comparutions parlementaires visant divers projets de lois ou de règlements) ou du grand public par la participation des membres à divers événements (tels les salons de l'éducation ou la Journée des diététistes) constitue une garantie additionnelle d'une meilleure protection du public. La présence accrue de la présidente dans les médias cette année, consécutive aux efforts des employées de la direction des communications, aura certes contribué tout autant à faire bénéficier au plus grand nombre l'expertise nutritionnelle de l'Ordre.

Faisant à nouveau écho aux activités s'adressant à des clientèles externes, un effort tout particulier a été déployé pour soutenir la participation des membres de la permanence à des activités de formation et de rayonnement dans un contexte interdisciplinaire.

LA PROTECTION DU PUBLIC PAR L'APPROCHE COLLABORATIVE

L'interdisciplinarité n'est plus une pure fiction. Aux projets de loi 90 et 21, ont succédé des travaux menés conjointement avec le Collège des médecins relatifs à un règlement d'autorisation d'activités. D'autres dossiers évoluent progressivement en collaboration avec d'autres ordres, comme l'Ordre des pharmaciens du Québec et le dossier

OLO. L'accent est mis sur l'utilisation optimale des compétences de tous pour assurer ainsi une meilleure protection du public.

Évidemment, un changement culturel de cette nature ne s'opère pas dans un court laps de temps. Nous avons toutefois constaté cette année une réelle volonté des ordres professionnels d'accompagner leurs membres impliqués dans une équipe interdisciplinaire dans la reconnaissance de leur expertise, à l'avantage du patient ou du client. Et

cette évolution des relations interprofessionnelles a également été la source d'initiatives particulièrement prisées, comme la publication, cette année, de prises de position conjointes avec d'autres ordres professionnels.

C'est ainsi que l'OPDQ, dans le cadre de certains dossiers, a intégré cette approche collaborative interdisciplinaire. Le groupe

de travail sur l'inspection professionnelle en est un excellent exemple. En effet, d'autres professionnels provenant de l'Ordre des psychologues et de la Chambre des notaires se sont joints aux nutritionnistes composant le groupe de travail pour apporter l'expertise qu'ils avaient précisément développée dans les processus d'inspection et d'enquête.

Et je ne saurais clore sur le sujet de l'interdisciplinarité sans faire justement une mention toute spéciale cette année à l'égard des efforts consentis par les administrateurs nommés par l'Office des professions. Investissant temps et

« L'ACCENT EST MIS SUR L'UTILISATION OPTIMALE DES COMPÉTENCES DE TOUS POUR ASSURER AINSI UNE MEILLEURE PROTECTION DU PUBLIC. »

énergie à faire progresser certains dossiers, ils ont démontré la plus-value et la pertinence du recours à une expertise diversifiée.

LA PROTECTION DU PUBLIC PAR LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DE L'ORDRE

Si l'Ordre est délégataire de puissance publique, avec les obligations qui lui sont faites en conséquence, il est aussi une organisation autofinancée. Il importe ainsi de reconnaître la maturité d'un corps professionnel qui, bien qu'il fasse l'objet de restrictions budgétaires dans plusieurs milieux de travail, consent année après année à s'acquitter des obligations financières qui lui sont faites afin d'assumer correctement celles liées à la mission de protection du public. À plus forte raison dans un contexte où une meilleure protection du public sous-tend un meilleur accès aux services nutritionnels et donc un investissement accru de ressources humaines et financières dans des activités misant sur le positionnement de la profession.

En contrepartie, la permanence de l'Ordre doit s'assurer d'une saine gestion des avoirs. Encore cette année, les résultats de l'Ordre reflètent une excellente santé financière qui permettra l'adéquation des outils développés en soutien aux membres (site Web, formations, etc.) aux besoins qu'ils ont exprimés de même qu'à ceux identifiés par le gouvernement pour mieux servir le public (DSQ, OLO, etc.).

LA PROTECTION DU PUBLIC PAR L'APPARTENANCE PROFESSIONNELLE

La protection que fournit au public l'appartenance d'un professionnel à un ordre repose notamment sur l'adhésion de ce dernier à un ensemble de valeurs et à un encadrement coercitif. Or, l'adhésion à ces valeurs se trouve souvent majorée par l'existence d'une vie associative qui facilite aussi l'autorégulation.

L'organisation d'un congrès soulignant le 60^e anniversaire de l'OPDQ est sans contredit un

évènement bénéfique, tant sur le plan de l'acquisition de compétences que sur celui de la reconnaissance d'une collégialité. Sans la contribution du comité organisateur et du comité scientifique de l'Ordre, la réalisation de cet évènement aurait été impossible. Nous les en remercions chaleureusement.

Il ne me reste donc qu'à remercier vivement les

administrateurs de leur appui inconditionnel à la permanence de l'Ordre et à souligner l'excellent travail accompli par les employés de l'Ordre tout au long de l'année. Je souhaite sincèrement que vous puissiez être témoins de la vitalité de notre profession lors du congrès 2016!

« L'ADHÉSION À CES VALEURS SE TROUVE SOUVENT MAJORÉE PAR L'EXISTENCE D'UNE VIE ASSOCIATIVE QUI FACILITE AUSSI L'AUTORÉGULATION. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'instance suprême de l'Ordre. Ses responsabilités fondamentales, dans le contexte de la mission de protection du public, s'articulent notamment autour de l'encadrement de l'exercice de la profession, de son contrôle, de même que celui de l'admission à la profession. Pour ce faire, le Conseil d'administration adopte les règlements qui encadrent la profession de diététiste/nutritionniste et voit à leur application. Il nomme, en outre, les titulaires des fonctions-clés au sein de l'Ordre. Le Conseil d'administration voit aussi au bon fonctionnement de l'Ordre en adoptant, entre autres, des règlements sur les affaires internes et en veillant à leur application.

PRÉSIDENTE

Paule Bernier - Éluë au suffrage universel des membres de l'Ordre (1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017)

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE 2015-2016

Administrateurs élus

Julie Desrosiers	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2016)
Henriette Langlais	Saguenay-Lac-Saint-Jean (1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2016)
Marie-Pier Parent	Québec, Chaudière-Appalaches et Côte-Nord (1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018)
Ann Payne	Québec, Chaudière-Appalaches et Côte-Nord (1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2016)
Chantal Poirier	Mauricie et Centre-du-Québec (1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2016)
Éliane Desjardins	Estrie (1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018)
Anna Cielecki	Montréal (1 ^{er} avril 2015 au mois d'août 2015, car perte de son cens d'éligibilité à la suite du changement de son domicile professionnel)
Cristina Leblanc	Montréal (26 septembre 2015 au 31 mars 2018)
Nancy Presse	Montréal (1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2016)
Claire Desrosiers	Montréal (1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018)
Michel Sanscartier	Montréal (1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2017)
Chantal Beaudoin	Laval, Laurentides et Lanaudière (1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018)
Constance Nobert	Outaouais (1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018)
Hélène Michaud	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2018)

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Svetlana Solomykina	(2 avril 2014 au 31 mars 2017)
Luc Perron	(2 avril 2014 au 31 mars 2017)
Michel Fortin	(2 avril 2011 au 31 mars 2017)
Lucie Desrochers	(2 avril 2014 au 31 mars 2017)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Ordre présentera les activités accomplies au cours de l'exercice 2015-2016 lors de l'assemblée générale annuelle des membres prévue le 24 septembre 2016.

RÉUNIONS

Au cours de l'exercice 2015-2016, le CA a tenu cinq assemblées ordinaires. Il a également entériné trois résolutions par courrier électronique et tenu une assemblée extraordinaire pour adopter la levée des mesures de limitation imposées à un membre pendant la durée de son stage de perfectionnement. Au total, il a adopté 131 résolutions, les principales étant résumées dans les pages qui suivent.

ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF

Le 25 avril 2015, lors de sa première séance de l'année financière, le CA a élu les membres du comité exécutif pour l'exercice 2015-2016. Voici les membres de ce comité :

Présidente	Paule Bernier
Vice-présidente en titre	Ann Payne
Deuxième vice-présidente	Chantal Poirier
Trésorière	Anna Cielecki (jusqu'en août 2015) Nancy Presse (du 28 novembre 2015 au 31 mars 2016)
Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec	Michel Fortin

TABLEAU DES MEMBRES

Au cours de la période 2015-2016, le conseil d'administration a délivré des permis d'exercice à tous les candidats qui y avaient droit : finissants du programme de baccalauréat ès sciences de la nutrition ou en diététique de trois universités du Québec, demandeurs d'équivalence de diplôme ou de formation et diététistes titulaires d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec. Il a également réinscrit au tableau des membres les personnes qui en ont fait la demande et qui satisfaisaient aux exigences de l'article 46 du Code des professions.

Enfin, le CA a radié du tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé la cotisation annuelle pour l'année 2015-2016 et les autres sommes dont elles étaient redevables dans le délai fixé.

COMITÉS

Au cours de l'exercice 2015-2016, le CA a approuvé le changement de nom du comité sur l'industrie agroalimentaire et biopharmaceutique pour devenir « comité sur la nutrition en agroalimentaire et biopharmaceutique » et par le fait même, le secteur a été renommé pour « secteur de la nutrition en agroalimentaire et biopharmaceutique ».

Le CA a aussi nommé M^{me} Stéphanie Potvin à titre de présidente du comité sur l'industrie agroalimentaire et biopharmaceutique pour un mandat de trois ans.

M^{me} Marie-Pier Parent a été nommée à titre de membre du comité d'éthique et de déontologie de l'Ordre.

M^{mes} Geneviève Arbour et Annie Biron ont été nommées à titre de membres du comité sur la formation continue.

Le CA a nommé M^{mes} Anne-Sophie Brazeau, Ananda Lages Rodrigues, Josée Dumas et Marjolaine Mailhot à titre de membres du comité de révision du manuel de nutrition clinique. Le CA a nommé le rôle de présidente par intérim de ce même comité à M^{me} Nancy Presse.

Il a également renouvelé pour trois ans les mandats de M^{mes} Isabelle Galibois, Patricia McKinnon, Marie-Josée Labelle, Hélène Michaud et Mireille Luc à titre de membres du comité sur la nutrition clinique.

De même, les mandats de M^{mes} Manon Paquette, Laurie Plamondon et Véronique Provencher de même que celui de M. Philippe Grand, ont été reconduits à titre de membres du comité sur la nutrition publique pour trois ans.

Mme Anna Cielecki, trésorière, a été nommée à titre de présidente du Comité des finances de l'OPDQ, considérant l'arrivée à échéance du mandat d'administratrice et de trésorière de Mme Julie Bélanger le 31 mars 2015.

Enfin, le CA a désigné M^{mes} Manon Rousse, Caroline Boyer, Lucie Racicot, Catherine Talbot et Marie-Josée Rainville à titre d'inspectrices expertes à la direction de l'inspection professionnelle de l'Ordre. M^{me} Karine Gravel, quant à elle, a été nommée à titre d'inspectrice experte en formation, au sein de la direction de l'inspection professionnelle.

DÉLÉGATIONS

À sa première séance de l'année 2015-2016, le conseil d'administration a reconduit les nominations suivantes pour une période d'un an :

- ▶ M^{mes} Paule Bernier et Joanie Bouchard à titre de déléguées de même que celle de M^{me} Chantal Poirier à titre de déléguée substitut auprès du Conseil interprofessionnel du Québec;
- ▶ M^{me} Ginette Caron à titre de déléguée auprès du Conseil québécois d'agrément pour l'année 2015-2016;
- ▶ M^{me} Valérie Jomphe à titre de déléguée substitut auprès du Conseil québécois d'agrément;
- ▶ M^{mes} Paule Bernier, Annie Chapados et Joanie Bouchard à titre de déléguées de l'Ordre auprès de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des diététistes;
- ▶ M^{me} Emmanuelle Giraud à titre de déléguée de l'Ordre auprès du Groupe entreprises en santé;
- ▶ M^{me} Julie Lauzière à titre de déléguée de l'Ordre auprès du World Alliance for Breastfeeding Action North America (WABA-NA);
- ▶ M^{me} Paule Bernier à titre de déléguée de l'Ordre

auprès du Groupe de travail canadien sur la malnutrition;

- ▶ Mme Joanie Bouchard à titre de déléguée de l'Ordre auprès :
 - ▶ de la Table de concertation de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS); du comité aviseur ministériel pour les services destinés aux personnes atteintes de maladies rénales de l'Association québécoise des allergies alimentaires; du CPASS/ Université de Montréal – L'ABCdaire du suivi périodique de l'enfant de 0 à 5 ans; du Projet de compétences intégrées pour l'enseignement et la pratique de la diététique (CIEPD) du Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (PFPN-PDEP); de la Journée internationale sans diète d'ÉquiLibre; du comité d'experts d'Extenso, dans le cadre du projet « Insatisfaction corporelle et troubles alimentaires : problèmes contemporains en nutrition masculine »;
- ▶ M. Michel Sanscartier à titre de délégué de l'Ordre auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le dossier « Approche adaptée à la personne âgée en centres de soins de courte durée »;
- ▶ M^{me} Sophie Desroches à titre de déléguée de l'Ordre auprès du Mouvement pour l'adhésion aux traitements;
- ▶ M^{me} Sylvie Renaud à titre de déléguée de l'Ordre à la Fondation OLO dans le cadre du projet « 1 000 jours pour savourer la vie » et au sein du Comité scientifique sur le portail d'information prénatale de l'INSPQ;
- ▶ M^{me} Julie Desrosiers au sein du Comité de validation du programme Melior du Conseil des initiatives pour le progrès en alimentation (CIPA);

- ▶ M^{me} Jessika Langlois à titre de déléguée de l'Ordre au sein du comité scientifique de la Fondation Initia;
- ▶ M^e Marie-Claude Simard à titre de représentante de l'Ordre pour l'évaluation de l'agrément (selon les normes du Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition ou PFPN) du programme de l'Université McGill dont le diplôme donne ouverture au permis.

Les délégués ont déposé, comme prévu, un rapport annuel de leurs activités au CA à la séance du mois de février. Ce processus assure un flux d'information optimal entre les instances et les délégués.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le CA a également délégué les personnes suivantes :

- ▶ M^{me} Nadine Bonneville à titre de membre du comité d'experts d'Allergies Québec;
- ▶ M^{me} Julie Desrosiers en tant que représentante de l'Ordre sur le comité des utilisateurs de l'Observatoire québécois sur la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire;
- ▶ M^{me} Joanie Bouchard, directrice des affaires professionnelles, en tant que représentante de l'Ordre sur le comité stratégique d'implantation et de suivi des orientations ministérielles en protection et en suppléance rénales ainsi qu'au sous-groupe de travail sur le cadre de collaboration interprofessionnelle pour la prestation de soins et de services aux personnes hébergées en CHSLD.

DOSSIERS SPÉCIAUX

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations du Comité d'inspection professionnelle (CIP) portant sur la réinscription

de certains membres. Il s'agissait de traiter les dossiers des membres qui se sont réinscrits à l'Ordre trois ans ou plus après qu'ils ont cessé d'être inscrits au tableau (article 2.01 du Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes).

Ainsi, il a résolu :

- De ne pas imposer un stage de perfectionnement au membre n° 2824, à la condition qu'il exerce exclusivement dans le domaine de la gestion. Le CIP est tenu de vérifier les compétences et l'intégration des connaissances à la pratique.

En ce qui concerne le suivi obligatoire des stages de perfectionnement ou des membres ayant fait l'objet de recommandations du CIP à la suite de leur réinscription (article 2.01 du Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes ou article 113 du Code des professions), le CA a :

- Décidé de prolonger le délai pour l'achèvement du stage de perfectionnement du membre n° 2030 jusqu'au 31 octobre 2015 en l'absence des attestations écrites nécessaires;
- Décidé de mettre un terme à la limitation administrative imposée au membre à la réception de l'attestation écrite de réussite.
- Modifié le programme de mise à jour imposé au membre n° 3598 le 18 septembre 2010, sous réserve que le membre signe une limitation volontaire pour tous les domaines d'exercice, sauf celui de la nutrition publique;
- Permis au membre de suivre le programme de certification universitaire en nutrition en santé publique afin d'atteindre le niveau d'exigence de base pour exercer la profession dans ce domaine;
- A prolongé le délai d'une année pour permettre au membre de terminer son programme, le portant au 30 septembre 2016, le CIP étant

responsable de la vérification des compétences et de l'intégration des connaissances à la pratique;

- Décidé de prolonger d'un an le délai pour la réalisation des programmes de mise à jour des membres n° 2982 et n° 3598 et statué qu'ils devront être réussis d'ici le 1^{er} juillet 2017 et le 1^{er} septembre 2017, respectivement;

Quant aux membres faisant ou ayant précédemment fait l'objet d'une inspection sur la compétence, le CA a :

- Obligé le membre n° 0614 à réussir un stage de perfectionnement hors de son milieu de travail et précisé les modalités visant le rehaussement des connaissances et compétences par le membre; le membre étant soumis à une limitation d'exercice pendant la durée du stage;
- Maintenu la limitation d'exercice telle qu'imposée au membre n° 1374 et l'obligation de la contre-signature des notes au dossier dans le cadre de sa supervision clinique; il a décidé de réévaluer ultérieurement le dossier du membre, à la réception de la preuve de réussite de stage de niveau IV; enfin, il a prolongé le délai de réalisation du stage pour le respect des modalités de perfectionnement;
- Désigné un maître de stage correspondant au profil d'inspecteur pour évaluer le membre n° 1374 pour la poursuite de son programme de stage de perfectionnement; la directrice de l'inspection professionnelle a décidé de réévaluer ultérieurement le dossier du membre n° 1374 à la réception de la preuve de réussite du stage de niveau IV et de l'évaluation des éléments de cours reliés aux troubles de la déglutition à visée préventive;
- Accordé au membre n° 3511 une prolongation d'un an du délai de réalisation du programme de mise à jour imposé par le comité exécutif

le 23 janvier 2015, le portant jusqu'au 1^{er} mars 2017.

- Levé la limitation imposée le 25 avril 2015 au membre n° 0614 et résolu d'en informer son employeur.

Les membres du CA ont entendu un membre à propos du stage de perfectionnement et de la limitation d'exercice recommandés par le CIP à la suite d'une inspection sur la compétence.

Les membres du CA ont également adopté le programme de surveillance générale en inspection professionnelle 2015-2016, tel que proposé par la directrice de l'inspection professionnelle. Ils ont pris acte des recommandations du comité d'inspection professionnelle au sujet de la problématique de l'accès à la formation visant le domaine de la nutrition publique pour les membres en stage de perfectionnement. Ainsi, ils ont décidé de suspendre l'exécution de l'ordonnance visant à réviser le cadre réglementaire entourant les activités et les responsabilités de l'inspection professionnelle, de manière à optimiser son rôle de protection du public et ses fonctions en intégrant, notamment, d'autres modalités dans les programmes de mise à jour, tels que le tutorat et le mentorat.

Le CA a poursuivi les travaux amorcés à la suite de la demi-journée de réflexion sur l'inspection professionnelle en février 2015. Il a donc adopté une résolution créant un groupe de réflexion sur l'inspection professionnelle dont voici le mandat :

- Recueillir les normes de pratique élaborées par les quatre comités consultatifs et voir à ce que les modifications réglementaires requises pour l'exécution de ce mandat soient apportées aux différents règlements;
- Revoir les processus mis en place pour l'inspection générale, l'inspection sur la

compétence et la réinscription afin d'y intégrer les normes de pratique élaborées, en les adaptant à chacun des secteurs d'activité;

- Déterminer les besoins de formation des intervenants du processus d'inspection (inspecteurs, enquêteurs et experts), des membres du comité d'inspection professionnelle, des membres de l'Ordre; vérifier leur compréhension des processus d'inspection professionnelle, d'inspection sur la compétence et de la réinscription;
- Définir le contenu d'un coffre à outils pour les membres de l'Ordre.

Ils ont décidé de confier au groupe de réflexion sur l'inspection professionnelle le soin de trouver des moyens de collaboration avec les représentants des universités pour élaborer des recommandations visant à adapter les cours et stages pratiques aux défis auxquels les membres en stage de perfectionnement sont confrontés actuellement.

FORMATION CONTINUE

À la suite d'une proposition de la direction des affaires professionnelles de mise à jour de la politique relative aux unités de formation continue (UFC) attribuées reliées au manuel de nutrition clinique, à la revue NSE et aux formations en ligne ou sur DVD, les administrateurs ont mandaté la direction générale de revoir, de concert avec le service des finances, différents scénarios proposés en vue de la modification des tarifs accordés pour les UFC. Ils ont exigé que le comité des finances analyse les différents scénarios financiers et opérationnels et fasse une recommandation au CA.

À la suite de ce processus, le CA a finalement adopté la révision du Guide des UFC. Le CA a également approuvé la grille de rayonnement telle que révisée par le CIP et le CFC et donné parallèlement au CFC

le mandat d'établir des mesures ou des conditions favorables à l'accomplissement d'activités de développement professionnel et de positionnement qui encouragent les membres à l'avancement de la profession pour mieux atteindre l'un des objectifs de la planification stratégique.

Enfin, le CA a entériné le processus du portfolio de développement professionnel (PDP) comme le nouvel outil pour soutenir la formation continue des membres, conjointement avec la déclaration de formation en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes du Québec qui a été adopté par les membres du CA, à titre de version initiale, pour cheminement à l'Office des professions du Québec.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Lors de la séance du 13 juin 2015, le CA a adopté le plan d'action et le tableau de bord commun, tous deux proposés par la direction générale et basés sur la planification stratégique 2015-2018.

MANUEL DE NUTRITION CLINIQUE (MNC)

Le CA a adopté le document définissant le mandat mis à jour du comité de révision du MNC, de même que le profil des membres du comité, incluant les rôles de ces derniers.

À la suite du dépôt du rapport du comité de travail sur le MNC, le CA a décidé de se charger de l'actualisation du document et de mandater la direction des affaires professionnelles, en collaboration avec le comité éditorial du MNC à la création d'un plan de réforme du manuel. Ce plan, inscrit dans un échéancier précis et assorti d'une analyse budgétaire, vise les objectifs suivants :

- Permettre aux non-membres et aux institutions l'accès au MNC moyennant des frais. Le MNC deviendrait un outil de promotion, de

positionnement, et de reconnaissance de la profession et contribuerait à améliorer la qualité des soins nutritionnels offerts par tous les intervenants concernés (protection du public);

- Assurer un processus régulier de mise à jour fluide et rapide afin que le manuel constitue réellement un outil de référence crédible et fiable;
- Actualiser et réorganiser le contenu du MNC conformément à la pratique contemporaine de la nutrition clinique, en considérant les possibilités d'arborescence des sections, le choix des sections à prioriser, et le positionnement de la profession dans un cadre interprofessionnel;
- Assurer un environnement Web performant (arborescence, graphisme, moteur de recherche, abonnements) qui permet de trouver rapidement l'information recherchée par le lecteur.

Le CA a aussi adopté le plan de communication pour la révision du MNC.

POSITIONNEMENT, PARTENARIAT ET APPUI

Le CA a confirmé l'accord de principe de l'Ordre quant à l'agrément des programmes universitaires canadiens par le Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (PDEP).

À sa séance du 28 novembre 2015, le CA a adopté le document suivant, en permettant des modifications et ajouts éventuels : « Énoncé de position interprofessionnel sur les soins et services aux personnes hébergées en CHSLD : Leur donner des soins et services attentionnés ». Il a, de plus, autorisé la permanence de l'Ordre à poursuivre la collaboration afin d'amorcer des changements

dans les pratiques des ordres professionnels et d'informer le CA de l'évolution du dossier.

GOUVERNANCE

À la suite du dépôt du rapport du comité consultatif sur la gouvernance (CCG) portant sur l'étude de la rémunération du poste à la présidence (en réponse au mandat qui lui avait été confié par résolution du CA lors de sa séance du 21 février 2015), les membres du CA ont modifié la politique n° 6.1 « Rémunération et conditions de travail du président ». Le CA a également confié au CCG le mandat de statuer sur la reconnaissance de l'ensemble de ses membres, notamment sur le plan pécuniaire. Il a ainsi autorisé le CCG à conclure un contrat intuitu personae afin de requérir les services d'un mandataire externe chargé de réaliser le mandat en cause, tout en demandant au CCG de faire régulièrement rapport à la direction générale, des dépenses engagées dans le cadre de ce mandat.

Comme chaque année, le CA a délégué au CE la tâche de l'évaluation annuelle de la direction générale et a établi les objectifs de cette dernière pour l'année 2015-2016.

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES ADMINISTRATIVES

Après étude des mandats assumés par la conseillère principale aux affaires juridiques, le CA a résolu que ce poste, alors temporaire, 3 jours semaine, devienne permanent et à temps complet.

À sa 336^e séance qui s'est tenue le 13 juin 2015, le conseil d'administration a adopté la Politique sur les partenariats actualisée ainsi que la nouvelle Politique sur l'intégrité et la gestion des conflits

d'intérêts disponible sur le site Web de l'OPDQ.

Lors de l'exercice 2015-2016, le CA a également délégué à la présidente de l'Ordre le pouvoir d'accorder ou de renouveler une autorisation spéciale. Il a, de plus, prescrit des frais d'administration aux personnes légalement autorisées à exercer la profession hors du Québec qui demandent une autorisation spéciale.

De plus, le CA a :

- Ratifié les décisions prises par le comité exécutif pendant l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2016;
- Nommé M^{me} Anne-Marie Mwanza à titre de secrétaire d'élection en lui confiant le mandat d'assumer tous les droits et obligations du secrétaire qu'elle a remplacé aux fins des élections 2016;
- Adopté l'ordre du jour proposé pour l'assemblée générale annuelle des membres du 25 septembre 2015.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Le conseil d'administration a adopté le budget prévisionnel pour l'exercice 2015-2016 ainsi que les états financiers de l'OPDQ au 31 mars 2015, lesquels ont été présentés à l'assemblée générale des membres du 25 septembre 2015.

À la suite d'un appel d'offres effectué en août 2015 et d'un vote par courrier électronique, les administrateurs ont résolu de retenir les services de la firme comptable Poirier & associés Inc. pour l'audit de l'exercice financier 2015-2016 et d'en faire la recommandation aux membres réunis en assemblée générale annuelle le 25 septembre 2015, et à cette occasion les vérificateurs furent nommés par les membres.

Les administrateurs ont aussi mandaté le comité

des finances pour recevoir les états financiers de l'Ordre au 31 mars 2015, rencontrer les auditeurs et formuler une recommandation au Conseil d'administration.

Enfin, le CA a autorisé M^{mes} Paule Bernier, Annie Chapados, Anna Cielecki et Nancy Presse, à agir comme signataires des chèques émis par l'Ordre au cours de l'exercice 2015-2016;

RECONNAISSANCE

Prix de l'OPDQ

En septembre 2015, lors de la cérémonie de remise des prix de l'Ordre, la présidente a eu l'honneur de remettre le prix d'excellence en carrière Suzanne Simard-Mavrikakis à M^{me} Thérèse Dufresne et le prix du bénévole Dale Parizeau Morris Mackenzie à M. Hugues Plourde. Ces deux distinctions ont été accordées à la suite d'une résolution entérinée par le CA le 26 septembre 2015.

De plus, sur recommandation du CA, le Conseil

interprofessionnel du Québec a octroyé le Mérite du CIQ à M^{me} Claudette Pélouin Antoun.

Motions spéciales

Les membres du CA ont adressé des félicitations ou des remerciements à des membres de divers comités ou groupes de travail afin de souligner leur contribution à différents dossiers.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue. Toutefois, le Conseil d'administration ne peut lui déléguer le pouvoir d'adopter un règlement, d'établir des règles concernant la conduite de ses affaires ou de celles du comité exécutif, de nommer le syndic ou de désigner les membres du conseil de discipline, non plus que les pouvoirs prévus à l'article 85.2 et aux premier et troisième alinéas de l'article 86.1. Le Conseil d'administration détermine le nombre de membres du comité exécutif. Ce nombre doit être d'au moins cinq lorsque sa constitution est obligatoire et d'au moins trois lorsque sa constitution est facultative mais, dans tous les cas, il doit être inférieur à la moitié du nombre des membres du Conseil d'administration.

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2015-2016

Présidente

Paule Bernier

Vice-présidente en titre

Ann Payne



THÉRÈSE DUFRESNE, Dt. P.

Deuxième vice-présidente

Chantal Poirier

Trésorière

Anna Cielecki (jusqu'en août 2015)

Nancy Presse (du 28 novembre 2015 au 31 mars 2016)

Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Michel Fortin

Réunions

Au cours de l'exercice 2015-2016, le CE a tenu cinq séances ordinaires, deux séances extraordinaires et trois votes par courrier électronique.

Résolutions

L'exécutif a adopté 61 résolutions, les principales étant recensées dans les pages qui suivent.

TABLEAU DES MEMBRES

Le Comité exécutif a délivré des permis d'exercice à tous les candidats dont les dossiers ont été étudiés et recommandés pour inscription au tableau de l'Ordre.

Le CE a accordé une équivalence de diplôme ou de formation, selon le cas, à des candidats qui satisfaisaient aux exigences réglementaires en matière de normes d'équivalence, avec ou sans un complément de formation.

À la suite de l'évaluation du dossier de deux candidates formées à l'étranger, le CE a maintenu la décision du comité des équivalences de ne pas reconnaître l'équivalence de la formation pour l'une d'elles et, pour l'autre, de reconnaître en partie l'équivalence de la formation, exigeant toutefois qu'elle acquière une formation complémentaire

aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre.

Les membres du CE ont résolu de délivrer des permis réguliers d'exercice aux membres ayant satisfait aux exigences de l'article 35 de la Charte de la langue française et de réinscrire au tableau d'anciens membres qui en ont fait la demande et qui ont satisfait aux exigences de l'article 46 du Code des professions.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Parmi les dossiers que le CIP lui a soumis, plusieurs exigeaient une décision de la part du CE. Ainsi, l'exécutif a pris les décisions suivantes :

Membre n° 2194 :

- Ne pas obliger le membre à effectuer un stage de perfectionnement, tant qu'il exerce exclusivement des activités professionnelles telles que celles qu'il occupe présentement dans le domaine de la gestion;
- Obliger le membre à signer une limitation volontaire d'exercice en nutrition;
- Prendre acte de l'engagement du CIP à effectuer une vérification de la mise à jour des connaissances du membre, conformément aux barèmes des unités de formation continue et selon les exemples proposés par le CIP (lesquels seront communiqués au membre) et à lui en faire rapport dans un an.

Membre n° 4511 :

- Ne pas obliger le membre à effectuer un stage de perfectionnement;
- Prendre acte de l'engagement du CIP, d'une part, à effectuer une vérification de la mise à jour des connaissances en dysphagie du membre (connaissances adaptées à la

pratique au Québec quant à l'évaluation et à la surveillance des troubles de déglutition), à lui en faire rapport dans un an. Le CIP doit s'assurer que dans six mois le membre rende compte au comité de son plan d'intégration des mesures d'amélioration quant au domaine de la dysphagie ou tout autre sujet lié à l'exercice.

Membre n° 4800 :

- ▶ Ne pas obliger le membre à effectuer un stage de perfectionnement;
- ▶ Exiger du CIP qu'il établisse les objectifs de rehaussement des connaissances afin d'acquérir les connaissances d'appoint nécessaires à l'exercice de la profession pour les domaines précités, à savoir les maladies chroniques, le soutien nutritionnel et la dysphagie;
- ▶ Prendre acte de l'engagement du CIP à assurer un suivi auprès du membre afin que ce dernier effectue une mise à jour de ses connaissances dans les domaines ciblés.
- ▶ Prendre acte de l'engagement du CIP à lui en faire rapport dans un an et à s'assurer que dans six mois le membre rende compte au comité de son plan d'intégration des mesures d'amélioration à sa pratique afin que ce dernier soit en mesure d'évaluer l'intégration desdites connaissances.

Membre n° 2024 :

- ▶ Ne pas obliger le membre à effectuer un stage de perfectionnement; le CIP s'est engagé à effectuer une vérification de la mise à jour des connaissances du membre (conformément aux barèmes des unités de formation continue) et à en faire rapport au CA dans un an.

Membre n° 2030 :

- ▶ Lever la limitation administrative imposée au membre.

Membre n° 2097 :

- ▶ Ne pas obliger le membre à effectuer un programme de stage de perfectionnement; tout en lui rappelant ses obligations professionnelles quant à la mise à jour de ses connaissances et en le référant au Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes;
- ▶ De prendre acte que le membre a l'intention de limiter volontairement sa pratique et de ne pas agir dans tout autre domaine que celui lié à la nutrition à titre de gestionnaire auprès d'une clientèle gériatrique en perte d'autonomie et nécessitant des soins nutritionnels adaptés à sa condition;
- ▶ Transmettre au membre une limitation volontaire qu'il devra signer devant un commissaire à l'assermentation et retourner dans les plus brefs délais.

Membre n° 2701 :

- ▶ Obliger le membre à effectuer un programme de stage de perfectionnement;
- ▶ Demander à la directrice de l'inspection professionnelle qu'elle accompagne le membre dans l'élaboration de modalités de stage pratique spécifiquement adaptées à sa situation, le stage étant l'option à privilégier;
- ▶ Requérir du CIP qu'il définisse plus précisément les objectifs du stage pratique;
- ▶ Limiter le droit du membre d'exercer des activités professionnelles en nutrition clinique pendant la durée du stage de perfectionnement sauf si ces dernières sont exercées sous la supervision d'un diététiste qui devra contre-signer toutes les notes aux dossiers;
- ▶ Interdire au membre, dans le cadre de la limitation d'exercice de ses fonctions, d'agir en tant que maître de stage et prendre acte qu'il a l'intention de limiter volontairement sa pratique;

- Transmettre au membre une limitation volontaire qu'il devra signer devant un commissaire à l'assermentation et retourner dans les plus brefs délais;

NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS

Durant l'année 2015-2016, l'exécutif a :

- nommé M^{me} Geneviève Letarte à titre de membre du comité sur la formation continue, et ce, pour trois ans; et reconduit le mandat de M^{mes} Anne-Marie Morel et Pascale Fournier à titre de membres du comité pour trois ans également.
- renouvelé le mandat de M^{me} Manon Bureau à titre de membre du Comité sur la formation continue;
- renouvelé le mandat de M^{me} Louise St-Denis à titre de présidente du comité sur la formation continue;
- nommé M^{mes} Julie Strecko et Julie Gosselin à titre de membres du comité sur la formation continue, et ce, pour trois ans;
- nommé M^{mes} Cinthia Olivier, Louise Dupuis et Marie Marquis à titre de membres du groupe de travail sur les ratios, et ce, pour trois ans;
- nommé M^{mes} Annie Biron et Mariève Dupont à titre de membres du comité éditorial de la revue NSE;
- nommé M. Martin Fréchette à titre d'expert ad hoc en nutrition sportive dans le cadre de la visite d'inspection du membre n° 4634;
- nommé M^{me} Josée Garon, membre n° 2626, à titre d'inspectrice experte au sein de l'inspection professionnelle de l'OPDQ;
- nommé M^{me} Corinne Beaunoyer Pinsonneault en tant que membre du comité sur la gestion des services d'alimentation pour un mandat de trois ans;
- nommé M^e Sarah Thibodeau, conseillère

principale aux affaires juridiques, en tant que représentante de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec au sein de l'équipe d'évaluation pour l'agrément du programme de diététique de l'Université de Montréal du Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (PFPN) pour l'exercice 2016-2017.

AFFAIRES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

Au cours de l'exercice 2015-2016, le CE a :

- adopté le nouveau mandat du comité sur la formation continue;
- adopté le document final décrivant la méthodologie actuelle des ratios et son arrimage avec la méthode Delphi. Le CE a mandaté le groupe de travail sur les ratios de poursuivre l'utilisation de la méthodologie actuelle, suivie de la méthodologie Delphi, pour ajouter une validité scientifique aux ratios élaborés, lorsque peu de données probantes sont disponibles. En effet, la méthode est testée à titre de projet pilote en vue du développement du prochain ratio et un rapport d'évaluation devra par la suite être déposé au CA;
- modifié le nom du comité sur la nutrition publique pour « comité sur la nutrition en santé publique ». Par le fait même, le secteur de la nutrition publique a été renommé « le secteur de la nutrition en santé publique »;
- accepté le principe d'un partenariat avec l'organisme ÉquiLibre dans le cadre du projet visant à :
 - évaluer les attitudes et les pratiques actuelles d'intervenants en périnatalité face à la relation que les femmes enceintes et celles ayant récemment accouché entretiennent avec leur corps et la nourriture;

- ▶ à former et à outiller les intervenants en périnatalité à mieux intervenir sur le plan de l'image corporelle auprès de leur clientèle. Ce projet sera soumis à la fondation Avenir d'enfants pour une demande de financement; Le CE a autorisé la présidente de l'Ordre à leur transmettre une lettre formelle d'appui lorsqu'ils seront à l'étape de la demande officielle de financement;
- ▶ entériné l'article intitulé « L'utilisation de la nutriginomique et de ses tests par les professionnels de la santé », rédigé en collaboration avec le Collège des médecins du Québec.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors Québec	reçues	acceptées	refusées	reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	7	7	0	0
hors Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession visés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors Québec : 7

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	reçues	acceptées	acceptées en partie	refusées	reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	15	10	15	0	0
hors Canada	24*	2	22	1**	1

* deux (2) demandes ont fait l'objet de deux (2) décisions portant sur la reconnaissance de l'équivalence, durant cet exercice. Puisqu'il s'agit des mêmes candidats, les demandes ont été comptabilisées une seule fois.

** une (1) demande a fait l'objet d'une révision de la décision portant sur la reconnaissance de l'équivalence qui a été rendue par le CA ou le CE lors de cet exercice.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre	au canada	hors du canada
Cours	3	0
Stage	2	0
Examen	0	0
Cours et stage	10	22
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession visés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis : 39

Province ou pays où la formation a été acquise - Demandes reçues en 2015-2016

Provenance	Nombre
Canada	Alberta et Québec*
	Colombie-Britannique
	Colombie-Britannique et Québec*
	Nouveau-Brunswick
	Ontario
	Québec
	Québec et Ontario*
	Terre-Neuve-et-Labrador et Québec
Hors Canada	Algérie et France*
	Belgique
	Brésil
	Égypte et France*
	États-Unis
	États-Unis et Québec*
	France
	France et Québec*
	Iran
	Liban
	Sénégal, France et Québec*
	Syrie
	Vénézuéla

* Certains candidats ont obtenu leurs diplômes dans plusieurs pays ou provinces.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Types de demande de délivrance	reçues	acceptées	refusées	reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	8	8	0	0
permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
permis restrictif temporaire (demande fondée sur une demande de reconnaissance d'une équivalence) en vertu du paragraphe no 1 de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
permis restrictif temporaire (demande fondée sur une autorisation légale d'exercer une profession hors Québec) ou permis spécial en vertu du paragraphe n° 2 de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la possession d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	reçues	acceptées	refusées	reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Québec	128	128	0	0
Ontario	0	0	0	0
provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	reçues	acceptées	refusées	reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Québec	0	0	0
	Ontario	0	0	0
	provinces de l'Atlantique	7	7	0
	provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0
	Total hors Québec, mais au Canada	7	7	0
UE	France	0	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0
	Dans le reste de l'Europe et de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0	0	0
	Total hors Canada	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent		reçues	acceptées	refusées	reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Québec	0	0	0	0
	Ontario	8	8	0	0
	provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors Québec, mais au Canada	9	9	0	0
UE	France	0	0	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	États-Unis	1	1	0	0
	Dans le reste de l'Europe et de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	1	1	0	0
	Total hors Canada	2	2	0	6

Note : ces chiffres englobent les candidats qui ont terminé la formation prescrite et ont été inscrits au tableau des membres durant l'exercice 2014-2015.

Demandes fondées sur l'obtention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres modalités					
Lieu où été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession		reçues	acceptées	refusées	reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada (règlement pris en vertu de 94 q)	Ontario	23	23	0	0
	provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors Québec, mais au Canada	24	24	0	0
UE	France (règlement pris en vertu de 93 c2)	0	0	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	Dans le reste de l'Europe et de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors Canada	0	0	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

De plus, l'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2016

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant de la garantie par sinistre	Montant de la garantie pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance	1 576 membres du secteur privé 493 membres du secteur public 1 106 exemptés	2 000 000 \$	2 000 000 \$

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du Code des professions imposant aux membres autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions l'obligation de fournir et de maintenir une garantie pour la société.

SYNDIC

Syndique	Cheryl Goldman
Syndiques adjointes	Isabelle Gohier et Florence Sydney
Syndique correspondante	Janick Perreault
Mandat	Satisfaire aux exigences du Code des professions en matière d'enquêtes relatives à la conduite des membres.

Activités au cours de l'exercice 2015-2016

Description	Total
Dossiers ouverts durant la période (15) + 6 dossiers demeurés ouverts au 31 mars 2015 qui ont été suivis pendant l'année pour un total de 21 ouverts	21
Total de membres visés par ces dossiers	23
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.6 du Code des professions)	1
Dossiers demeurés ouverts à la fin de la période (pour lesquels aucune décision n'a été rendue) au 31 mars 2016	6
Décisions de porter plainte	0
Décisions de ne pas porter plainte	14

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice 2015-2016.

FORMATION CONTINUE

PP : pratique professionnelle

EP : encadrement professionnel

Organisées par l'Ordre – En présentiel

Thème de l'activité	Heures	UFC	Membres présents
Nutrigénomique - Sommes-nous prêts pour cette pratique émergente? Québec – 14 mai 2015	3 h	2 PP 1EP	27
S'outiller pour s'approprier humainement le changement Montréal – 19 novembre 2015	5 h	3 PP 3 EP	43

Organisées par l'Ordre – En webdiffusion

Thème de l'activité	Heures	UFC	Membres présents
Pratique privée/projet pilote	3 h	2 PP / 1EP	27
Nutrigénomique	5 h	3 PP / 3 EP	43
Nouveaux outils à la pratique professionnelle	3 h	3 EP	48
Supervision de stagiaires	2 h	2 EP	164
Nutrition sportive - PLC	5 h	5 PP	197

Organisées en partenariat

Thème de l'activité	Heures	UFC	Membres présents
2015 : les nutriments impliqués en nutrition et santé cardiovasculaire - Québec – 7 au 8 mai 2015 <i>Partenariat : Institut universitaire de cardiologie et pneumologie du Québec (IUCPQ)</i>	5 h / jour	5 PP / par jour	214
Gastro-entérologie - Montréal – 11 mai 2015 <i>Partenariat : Association des nutritionnistes cliniciens du Québec (ANCQ)</i>	6 h	6 PP	84
Le grand ménage du printemps sur des sujets d'actualité en nutrition - Montréal – 10 juin 2015 <i>Partenariat : NUTRIUM – Faculté de médecine, Département de nutrition de l'Université de Montréal</i>	5 h	4 PP 1 EP	143

Thème de l'activité	Heures	UFC	Membre présent
Troubles alimentaires au masculin - Montréal – 17 au 18 septembre 2015 <i>Partenariat : PROFIL/Extensio</i>	5 h/ jour	5 PP/ jour	181
Mieux comprendre et intervenir auprès de populations nutritionnellement à risque - Montréal – 23 octobre 2015 <i>Partenariat : NUTRIUM – Faculté de médecine, Département de nutrition de l'Université de Montréal</i>	5 h	5 PP	93
Symposium Probio 2015 - Québec – 28 au 29 octobre 2015 <i>Partenariat : INAF/AISA</i>	8 h	8 PP	144
Nutrition sportive – l'enfant, l'adolescent et le sport de compétition - Montréal – 4 novembre 2015 <i>Partenariat : Les Producteurs laitiers du Canada (PLC)</i>	5 h	5 PP	85
Obésité et risque cardiométabolique - Montréal – 11 mars 2016 <i>Partenariat : NUTRIUM – Faculté de médecine, Département de nutrition de l'Université de Montréal</i>	5 h	5 PP	313
Nouveau programme de certification universitaire en nutrition en santé publique - Session 2015 <i>Partenaires : Université Laval - Université de Montréal - Université McGill et Québec en forme</i>	140 h	45 PP	75

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire pour les membres pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Membres	M ^e Réjean Blais, président, Maryse Beaulieu, Louise Bigras Desautniers, Céline Bourgouin et Danielle Lepage
Secrétaire	M ^e Pierre Gauthier
Mandat	Statuer sur toute plainte dont il est saisi, formulée : ▶ contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés en vertu de ce dernier. ▶ contre une personne qui a déjà été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés en vertu de ce dernier et qui aurait été commise alors qu'elle était membre de l'Ordre.
Activités au cours de l'exercice 2015-2016	Le Comité n'a été saisi d'aucune plainte au cours de l'exercice.

COMITÉ DE RÉVISION

Membres	Joane Routhier, présidente, Claire Desrosiers, Henriette Langlais, Luc Perron, Svetlana Solomykina
Secrétaire	Poste vacant
Mandat	Donner à toute personne qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis sur la décision de ce dernier de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline
Activités au cours de l'exercice 2015-2016	Le Comité de révision n'a été saisi d'aucune demande au cours de l'exercice.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres :

Représentant le secteur de la gestion des services d'alimentation	M ^{mes} Julie Gadoury et Diane Paradis, respectivement à titre de membre d'office et suppléant;
Représentant le secteur représentant de la relève des futurs membres	M ^{mes} Danielle Lepage et Édith Painchaud, respectivement à titre de membre d'office et suppléant;
Représentant le secteur de la nutrition publique	M ^{me} Marie-Claude Gélneau, à titre de membre d'office;
Représentant le secteur de la nutrition clinique	M ^{mes} Marie-Hélène Chapados et Valérie Jomphe, à titre de membre d'office.
Présidente du comité	M ^{me} Valérie Jomphe.

Secrétaire du Comité et directrice à l'inspection professionnelle : Ginette Caron

Expertes-inspectrices :

- M^{mes} Françoise Monarque, Rosemarie Repa Fortier et Madeleine Turcotte, inspectrices expérimentées;
- M^{mes} Catherine Talbot, Lucie Racicot, Manon Rousse, Caroline Boyer, Marie-Josée Rainville, Josée Garon et Catherine Talbot (nommées le 26 septembre 2015) et M^{me} Karine Gravel, experte-inspectrices en formation.
- Membres experts nommés dans le cadre d'inspections particulières sur des compétences spécifiques à un secteur ou public : M^{me} Valérie Alain, experte en pédiatrie et M. Martin Fréchette, expert en nutrition sportive.

Nombre de réunions :

Onze réunions ont été tenues dont deux ont requis l'utilisation des technologies de l'information pour permettre des décisions ultérieures (2) par courriel en raison de délais de rigueur à être respectés conformément au cadre réglementaire dont entre autres, pour des dossiers soumis à des processus amenant un pouvoir de quasi-judiciarisation découlant des recommandations du comité.

Mandats principaux :

- ▶ Surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre.
- ▶ Vérifier notamment leurs dossiers, livres, registres, médicaments, produits, appareils et équipements relatifs à cet exercice.
- ▶ À la demande du Conseil d'administration ou de sa propre initiative, faire inspection sur la compétence professionnelle d'un membre de l'Ordre.
- ▶ Recommander au Conseil d'administration l'adoption d'un programme de surveillance générale.
- ▶ Exécuter tout mandat particulier qui lui est attribué par le Conseil d'administration.

Programme de surveillance générale et synthèse des recommandations pertinentes visant l'amélioration de l'encadrement de la pratique :

Synthèse des recommandations :

Les recommandations du CIP formulées ci-après découlent de la foulée de celles prononcées ou reconduites au cours des bilans précédents et des objectifs fixés au programme des activités de l'inspection professionnelle ainsi que découlant de ceux de la direction générale, établies par le Conseil d'administration pour l'année financière 2015-2016

par ordre chronologique :

Ciblant la continuité des activités au sein de l'inspection professionnelle :

- i. Recrutement d'inspecteurs répondant au profil attendu des membres et représentant les secteurs de la gestion des services d'alimentation et de la nutrition clinique :
- ii. Développement de l'outil d'évaluation par entrevues structurées pour mieux évaluer les compétences attendues (automne 2015) :
 1. Révision du questionnaire d'entrevue orale dirigée mesurée avec critères spécifiques et compétences transversales de communication attendues et considérations déontologiques
 2. Mise à jour du questionnaire d'entrevue écrite – mise en situation et évaluation des compétences rédactionnelles;
- iii. Formation des inspecteurs : 17 février 2016
 1. Formation sur le cadre normatif, et les changements de l'encadrement professionnel amenés par l'entrée en vigueur du Règlement sur la formation continue obligatoire, l'outil de port folio, et les aspects de communications en situation d'inspection;
 2. Assurer une formation pratique par accompagnement et tutorat par les pairs-inspecteurs et pour les processus de vérification générale et d'inspection sur la compétence professionnelle.

Ciblant les mandats découlant du groupe de travail sur l'inspection professionnelle :

- ▶ Préparer, soutenir la réflexion du groupe de travail :
 - i. Projet de mentorat – tutorat : Évaluation pré implantation : répertorier, colliger les pratiques

dans les ordres ou universités pour intégrer cette activité dans les processus d'inspection et mesurer l'impact (ex. supervision clinique) en fonction des attentes;

ii. Révision de la plateforme Web pour une mise à jour visant une « littératie » adaptée aux membres et au public :

iii. Consultation – répertoirer et colliger sur les pratiques dans les ordres apparentés;

iv. Collecte des renseignements sur les processus, outils ou critères normés;

v. Vérification des moyens de communication – utilisation des médias sociaux;

- Participer et collaborer au groupe de travail sur l'inspection professionnelle – deux réunions à ce jour :

i. Tour d'horizon et réflexion découlant des discussions sur les thématiques reliées à l'inspection à savoir :

1. L'objet, la nature de l'inspection;
2. Les facteurs de risque;
3. Les besoins-défis des membres;
4. Les limites et opportunités;
5. Les inspecteurs;
6. Les expériences d'autres ordres vis-à-vis des processus;
7. Les normes de pratique transversales et reliées aux compétences plus spécifiques aux secteurs d'exercice.

- Intégrer des éléments d'orientation pertinents au programme d'inspection générale 2016-2017;

- Prendre en considération les besoins exprimés des membres exerçant la profession en cabinet de consultation privée de manière à favoriser une approche adaptée pour les recommandations du CIP pour reconnaître la situation particulière de l'exercice et du public desservi; outils d'accompagnement en développement.

Ciblant la révision du cadre réglementaire – implication :

- Règlement sur le comité d'inspection professionnelle :

i. Achèvement de la révision du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle des diététistes en prenant soin de répondre ou d'intégrer les éléments des dispositions réglementaires qui pourraient influencer les décisions du comité et l'efficacité des processus;

ii. Poursuite des travaux de la systématisation de la gestion du traitement des dossiers (greffe – procès-verbaux), de leur suivi en application du cadre réglementaire et des dispositions habilitantes et de leur classification et recherche.

- Normes de pratique pour l'encadrement professionnel;

i. Collaboration au projet en intégrant des exemples d'application réalistes et significatifs pour les membres;

- Règlement sur la formation continue obligatoire :

i. Collaboration ponctuelle du CIP et la direction de l'inspection tout au long de la dernière année financière avec la direction des affaires professionnelles et le comité sur la formation continue :

ii. Travaux de validation des données de l'inspection quant à l'atteinte des UFC selon les barèmes et critères révisés;

iii. Évaluation de l'outil portfolio et transférabilité au processus IP;

iv. Révision des critères pour les activités de rayonnement professionnel.

- Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes :

i. Exposé au Conseil d'administration des

difficultés rencontrées par les membres soumis à un programme de perfectionnement en vertu de dispositions prévue à l'article 45.3 du Code des professions quant à l'impasse pour l'accès à la formation visant le domaine de la nutrition en santé publique entraînant un dépassement des échéances fixées par le Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes et proposition de pistes de réflexions et de solutions dont notamment :

1. Solliciter la collaboration des représentants des universités pour l'émission de recommandations visant à adapter les cours et stages pratiques à la lumière du contexte actuel des membres soumis au Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes;
2. Informer le groupe de réflexion sur l'inspection professionnelle, le comité de formation ainsi que le comité de nutrition en santé publique de la problématique;
3. Réviser, à la suite des recommandations des diverses instances, le cadre réglementaire entourant les activités et les responsabilités de l'inspection professionnelle de manière à optimiser son rôle de protection du public et ses fonctions en intégrant, notamment, d'autres modalités dans les programmes de mise à jour tels que le tutorat et le mentorat;

Ciblant le mode de fonctionnement des réunions du CIP de manière à :

- Favoriser les réflexions et prises de décisions éclairées sur les orientations liées à l'exercice de la profession, la révision du processus d'inspection, etc. :
- i. Mise à jour et développement d'outils de mesure, de validation et de formulation des recommandations du CIP de manière à :
 1. Harmoniser les façons de faire et assurer

la fluidité de la communication;

2. Faciliter et simplifier l'étude des dossiers de membres adhérant ou se réinscrivant au tableau de l'Ordre après un délai de plus de trois ans et plus particulièrement quant à la description des modalités de stages et à l'uniformisation des recommandations;
- ii. Adaptation des modalités de supervision de membres soumis à une limitation d'exercice dans le cadre d'un stage de perfectionnement – en vigueur et mis à jour ponctuellement pour adapter au contexte de changement et nouvelles situations (ex. travail autonome, réseau de la santé – CIUSSS);

Ciblant les enjeux liés à la planification stratégique de l'Ordre de manière à :

- Maintenir ou consolider le « savoir-être professionnel » dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession :
 - i. Formation des inspectrices sur les sujets opportuns; rendre accessibles les présentations lors de formation dont l'Ordre est partenaire :
 1. Former sur les techniques d'enquêtes – communication efficace en contexte d'inspection professionnelle;
 2. Former sur le règlement de formation continue obligatoire et port folio ainsi que sur l'encadrement normatif régissant l'exercice professionnel.
 - ii. Collaboration aux travaux de développement de normes de pratiques professionnelles;
 - iii. Poursuite des travaux de révision et de soutien à l'exercice professionnel :
 1. Mettre à jour des outils de consignation et de rédaction (canovas de rapports) pour l'inspection générale, l'inspection sur compétence, les rapports de visites de milieux;
 2. Réviser du processus de visite d'inspection

en cabinet de consultation privé et en établissement du réseau de la santé;

3. Mettre à jour les outils d'évaluation des compétences : questions sur différents domaines d'expertises, mises en situation ou entrevue orale structurée, et valider les réponses attendues avec des membres experts;
4. Développer des outils d'encadrement pour répondre aux obligations de supervision clinique.

Répartition des inspections du programme de surveillance :

1) Nombre de formulaires d'inspection professionnelle soumis aux membres :

Formulaires découlant de la présente année financière :

- Des 42 formulaires qui restaient à être finalisés au cours de l'année financière 2014-2015, tous l'ont été au cours de la présente année financière;
- Des 106 formulaires transmis au cours de la présente année financière, qui ont été étudiés, 9 ont été retournés au comité d'inspection professionnelle (CIP);
- Des 25 membres visités dans le cadre de vérification de leurs activités professionnelles impliquant une vérification normative, tous ceux qui présentaient des éléments lacunaires au rapport de vérification ont été soumis au CIP.

Un suivi de recommandations a été édicté par le CIP pour 33 membres incluant une recommandation d'inspection particulière pour 2 membres.

Au cours de la présente année financière, 6 formulaires ont été soumis aux membres dans le

cadre de planification de visite de milieu. Tous les formulaires ont été étudiés préalablement à la visite.

Le processus de vérification générale a été freiné par différentes circonstances, dont notamment :

- Le recrutement et la formation de nouveaux inspecteurs;
- Le départ d'adjoint à la direction de l'inspection professionnelle;
- La mobilisation des ressources associée au besoin de développement ponctuel tel que :
 - visite d'inspection particulière dans une autre province;
 - intégration de nouvelles modalités au processus de vérification quant au cadre de l'utilisation contestable des médias sociaux;
 - l'intégration de nouvelles modalités de suivi de recommandations du CIP afin d'assurer un encadrement à portée réflexive et continue à l'amélioration de la qualité de l'exercice.

Malgré les difficultés rencontrées, des mesures d'amélioration ont été favorisées par la recherche ou la consolidation des façons de déterminer des indicateurs pour la gestion de risques. Ainsi, des mesures de modélisation des façons de faire en fonction du niveau de risque ont été entreprises, afin de renforcer la validité des résultats obtenus sur les changements attendus et adopter les meilleures conduites à tenir.

2) Nombre de membres visités :

Comme mentionné précédemment, 25 membres ont été visités répartis comme suit :

- 19 membres visités dans le cadre d'une visite en cabinet de consultation privé;
- 6 membres visités en établissement

du réseau de santé, dont la majorité pouvant agir en tant que maître de stage.

Rapports de vérification dressés

1) À la suite d'une visite d'inspection

Au total, trente-trois [33] rapports de vérification ont été déposés par le CIP à la suite d'une visite d'inspection découlant du processus de surveillance générale. Un rapport de vérification a été déposé pour chacun des dossiers. Parmi ces dossiers, un [1] a été dirigé vers le processus d'inspection particulière. Un suivi de recommandations du Comité a été adressé pour 25 cas. Les modalités de suivi recommandées étaient par ordre de fréquence des recommandations :

- ▶ Exercice réflexif ou plan d'action (portfolio) avec notes au dossier (6);
- ▶ Nouvelles notes au dossier avec ou sans formation continue (3);
- ▶ Autres modalités (3)

Un rapport d'évaluation était satisfaisant pour 10 dossiers après un cycle de suivi.

2) À la suite de la transmission des formulaires d'inspection professionnelle

Neuf [9] dossiers découlant de la transmission de formulaires d'inspection, qui présentaient des résultats déficients quant à la teneur ou la qualité des activités de mise à jour ont été dirigés au comité, et soumis à un suivi de recommandations. Seulement un dossier a nécessité une visite.

Membres ayant fait l'objet d'une inspection sur la compétence

Un (1) membre a fait l'objet d'un processus sur

la compétence au cours de la présente année financière suite à une demande dirigée par le Syndic. Le membre ayant démissionné de l'Ordre durant le parcours d'inspection sur la compétence mettant ainsi fin au processus en cours duquel le rapport d'inspection sur la compétence a été dressé par le CIP. Ce dernier a été formellement avisé de la reprise du processus dans l'éventualité d'un retour à l'exercice de la profession.

Pour deux [2] membres dont le comité avait décidé d'aller en inspection sur la compétence au cours de l'année 2014-2015, suite à une demande dirigée par le Syndic, les rapports des inspecteurs ont tous été déposés au cours de la présente année financière. Le processus est terminé pour un [1] membre après avoir complété avec succès un stage de perfectionnement, et toujours en cours pour l'autre membre dont le processus n'implique pas d'obligation en vertu de l'article 113 du Code des professions.

Le dossier d'un (1) membre dont le processus, dûment motivé, avait été suspendu au cours de l'année 2013-2014 à l'étape de l'audition, a été repris au cours de la présente année financière, mais le dossier était toujours en cours de processus au moment de rédiger le présent rapport annuel.

Au cours de la présente année financière, quatre [4] dossiers ont été dirigés par le Syndic, en vertu de l'article 122.1 du Code des professions, à l'attention du CIP aux fins de vérification des compétences professionnelles. Un suivi a été effectué auprès du Syndic pour tous les dossiers le requérant.

Recommandation en vertu de l'article 113 du Code des professions :

- 1) Suivant une inspection sur la compétence :
Un stage et cours de perfectionnement avec

limitation du droit d'exercice pour trois [3] membres.

2) Suivant une demande de révision du Conseil d'administration :

Le CIP n'a reçu aucune demande de révision du Conseil d'administration.

3) Suivant une admission ou une réinscription au Tableau des membres dépassant le délai requis de trois ans :

Des neuf [9] dossiers présentés au CIP, trois [3] ont reçu une recommandation de stage de perfectionnement en vertu de l'article 113 du Code des professions, conformément au Règlement sur les stages de perfectionnement en vigueur, à savoir, un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles pour trois [3] membres.

Six [6] membres ont été exonérés de stage de perfectionnement après avoir été reconnus compétents par le comité, mais dont le besoin de rehaussement des connaissances pouvait être aisément atteint par des activités de formation continue et dont ce dernier s'engageait à effectuer un encadrement et un suivi aux instances entre six mois à 1 an du terme de l'échéance indiquée.

Durant l'année financière 2015-2016, vingt-trois [23] dossiers ont été retournés au comité d'inspection aux fins suivantes :

- ▶ À la demande du membre pour dix-sept [17] dossiers selon les motifs suivants :
 - ▶ suivis divers : neuf [9] dossiers;
 - ▶ levée de la limitation sur constat de réussite du programme qui avait été imposée : un [1] dossier;
 - ▶ prolongation du délai prévu au Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes : sept [7] dossiers;

- ▶ Découlant de l'engagement du CIP à effectuer un suivi aux instances pour six [6] dossiers.

Décisions du Conseil d'administration approuvant les recommandations du CIP :

Les recommandations soumises par le CIP en vertu de l'article 113 du Code des professions ont toutes été approuvées par le Conseil d'administration sauf pour un [1] dossier, aux fins de validation des domaines dans le cadre de levée de limitation d'exercice à la suite de l'audience du membre auprès des instances.

Membres ayant fait l'objet d'une information au Syndic en vertu du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions

Trois [3] dossiers ont fait l'objet d'une information au Syndic pour des motifs donnant lieu de croire qu'un professionnel a commis une infraction visée au deuxième alinéa de l'article 116 du Code des professions.

Représentation au sein de comités

Aucune.

Participation extérieure

- ▶ Conseil québécois d'agrément/Mme Ginette Caron, Madame Valérie Jomphe;
- ▶ Forum de l'inspection professionnelle au Conseil interprofessionnel québécois (CIQ)/Ginette Caron.

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Membres

Hugues Plourde, président, Simone Lemieux et Louise St-Denis

Secrétaire

Djedjiga Mezani

Mandat

- Étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation et formuler les recommandations au conseil d'administration ou au comité exécutif, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

Nombre de réunions

Quatre (4).

Activités au cours de l'exercice 2015-2016

Le comité des équivalences a étudié 46 demandes de candidats détenteurs de diplômes décernés par des universités au Canada et à l'extérieur du Canada. Dans le cadre d'un de ces dossiers, il a effectué trois(3) suivis.

Au total, le comité a rendu 49 décisions.

COMITÉ DE LA FORMATION DES DIÉTÉTISTES

Membres

Isabelle Galibois, présidente et membre nommée par le CA; Marie-Claude Riopel (jusqu'en novembre 2015) et Lucie Vézina (depuis novembre 2015), nommées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Louise St-Denis et Hugues Plourde, nommés par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI); Paule Bernier, membre nommée par le CA.

Secrétaire du comité

Annie Chapados

Mandat

- À la demande du CA ou de sa propre initiative, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des diététistes dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Enseignement.
- Adresser au CA toute recommandation pertinente à ce sujet.

Nombre de réunions

Deux (2). Les représentants des universités québécoises ont assisté aux réunions.

COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL

Membres

Janick Perreault, présidente, Isabelle Bouchard, Annie Chapados, France Nolin

Secrétaire

Joanie Bouchard

Mandat

- Étudier toute plainte formulée contre une personne alléguant l'exercice illégal de la profession de nutritionniste ou l'usurpation de titre et recommander au conseil d'administration le dépôt de toute plainte pénale au sens des articles 188 et suivant du Code des professions.

Activités

Enquêtes menées à terme	Nombre		
Portant sur l'exercice illégal	6		
Portant sur l'usurpation du titre réservé	11		
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé	6		
Poursuites pénales intentées			
Portant sur l'exercice illégal	0		
Portant sur l'usurpation du titre réservé	0		
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé	0		
Demandes d'enquêtes et d'informations traitées, mais n'ayant pas donné lieu à une enquête	11		
Jugements rendus	Nombre		
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable	
	0	0	
	0	0	
	0	0	
Montant total des amendes imposées			0 \$

Le Comité n'a pas tenu de réunion en présentiel durant l'année 2015-2016, mais plusieurs consultations par courriel.

COMITÉ DES FINANCES

Membres

Anna Cielecki, trésorière et présidente (jusqu'en août 2015), puis Nancy Presse, trésorière et présidente (du 28 novembre 2015 au 31 mars 2016), Julie Bélanger, Paule Bernier, Annie Chapados, Anna Cielecki (membre du comité à compter d'août 2015), Claire Deraspe et Luc Perron

Secrétaires

Annie Chapados et Sylvain Leduc (Directeur, gestion financière et système d'information, Gestias)

Mandat

- Suivre l'état des revenus et des dépenses afin d'optimiser l'utilisation des ressources financières de l'Ordre.
- Préparer les budgets et en assurer le suivi.

- Effectuer toute recommandation pertinente à ces sujets auprès des instances de l'Ordre.

Nombre de réunions - Trois (3).

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Membres

Président (poste vacant) et Sylvain Vinet.

Secrétaire

Annie Chapados et Sylvain Leduc (Directeur, gestion financière et système d'information, Gestias).

Mandat

- Veiller à ce que les états financiers de l'Ordre reflètent fidèlement sa situation financière ainsi que les résultats de ses activités selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.
- Veiller à ce que des systèmes et des contrôles appropriés soient mis en place pour assurer l'enregistrement adéquat des opérations et la protection des biens.
- Veiller aussi au respect des obligations légales, réglementaires et contractuelles de l'Ordre en ce qui concerne les affaires comptables et financières.

Nombre de réunions - Aucune.

COMITÉS PERMANENTS ET CONSULTATIFS

COMITÉ SUR LA NUTRITION CLINIQUE

Membres

Constance Nobert, présidente, Marie-Jean Cournoyer, Isabelle Fontaine, Isabelle Galibois (jusqu'en janvier 2016), Marie-Josée Labelle, Mireille Luc, Patricia McKinnon et Hélène Michaud pertinente à l'exercice de la nutrition clinique, notamment au regard des pratiques émergentes chez les membres et les autres professionnels de la santé.

Nombre de réunions

Trois (3) rencontres en présentiel, auxquelles s'ajoutent plusieurs consultations par courriel.

Activités et réalisations

À la demande du CA, le comité a travaillé à la rédaction de la définition de son secteur d'activité. Certains membres du comité ont contribué aux consultations suivantes en soumettant des commentaires au nom de l'OPDQ :

- la consultation de Santé Canada sur l'étiquetage nutritionnel (août 2015);
- le projet de Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés (novembre 2015);
- la consultation du Commissaire à la santé et au bien-être sur le panier de services assurés (janvier 2016).

Le comité a également informé le comité sur la formation continue des besoins de formation des membres du secteur. Enfin, il a été consulté

sur le projet des normes professionnelles pour la profession.

COMITÉ SUR LA NUTRITION EN SANTÉ PUBLIQUE

Membres

Julie Desrosiers, présidente, Lise Bertrand, Philippe Grand, Nathalie Jobin, Lyne Mongeau, Manon Paquette, Laurie Plamondon, Véronique Provencher, Alexandra Shano et Annie Vallières.

Secrétaire

Marie-Ève Guérette St-Amour

Mandat

Aviser le CA de toute question ou réflexion pertinente à l'exercice de la nutrition en santé publique liée :

- ▶ à la promotion de la santé et à la prévention de la maladie;
- ▶ aux stratégies d'intervention auprès des collectivités;
- ▶ aux occasions de faire valoir les compétences des diététistes/nutritionnistes en matière de nutrition publique;
- ▶ à la prise de position sur des sujets d'intérêt en nutrition publique;
- ▶ à la transmission d'informations critiques à l'égard de la nutrition publique;
- ▶ aux besoins et à l'offre de formation en nutrition publique;
- ▶ à l'information véhiculée aux membres sur les enjeux de la nutrition publique.

Donner son avis, à la demande du CA, quant à toute question pertinente à la nutrition en santé publique.

Mandat particulier :

Recommander au CA la création de groupes de travail ad hoc formés d'experts pour traiter de sujets particuliers s'il y a lieu.

Nombre de réunions

Trois (3) rencontres en présentiel, auxquelles s'ajoutent plusieurs consultations par courriel.

Activités et réalisations

Le comité a finalisé les travaux portant sur la définition du secteur d'activité.

Certains membres du comité ont contribué aux consultations suivantes en soumettant des commentaires au nom de l'OPDQ :

- ▶ la consultation de Santé Canada sur l'étiquetage nutritionnel (août 2015);
- ▶ la consultation publique portant sur la possibilité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires (octobre 2015);
- ▶ les commentaires sur la politique de prévention en santé (novembre 2015);
- ▶ la consultation du Commissaire à la santé et au bien-être sur le panier des services assurés (janvier 2016).

Enfin, le comité a été consulté sur le projet des normes professionnelles pour la profession.

COMITÉ SUR LA GESTION DES SERVICES D'ALIMENTATION

Membres

Julie Bélanger, présidente, Hélène Blackburn, Corinne Beaunoyer-Pinsonneault (depuis janvier 2016) Claire Deraspe, Line Duval, Anne Gignac-Mathieu, Denise Ouellet,

Claire Pelletier

Secrétaire

Marie-Ève Guérette St-Amour

Mandat

Aviser le CA de toute question ou réflexion pertinente à l'exercice de la gestion des services d'alimentation, notamment en matière de :

- protection du public, de la promotion de la qualité des services et les moyens à la disposition des services d'alimentation;
- mise en valeur des compétences des diététistes/nutritionnistes dans le domaine de la gestion de services d'alimentation;
- donner son avis, à la demande du CA quant à toute question pertinente à la gestion des services d'alimentation.

Mandat particulier :

Recommander au CA la création de groupes de travail ad hoc formés d'experts pour traiter de sujets particuliers s'il y a lieu.

Nombre de réunions

Deux (2) rencontres en présentiel, une réunion téléphonique et plusieurs consultations par courriel.

Activités et réalisations

Le comité a finalisé les travaux portant sur la définition du secteur d'activité.

Certains membres du comité ont contribué aux consultations suivantes en soumettant des commentaires au nom de l'OPDQ :

- la consultation de Santé Canada sur l'étiquetage nutritionnel (août 2015);
- la consultation publique portant sur la possibilité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires

(octobre 2015);

- le projet de Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés (novembre 2015);
- la consultation du Commissaire à la santé et au bien-être sur le panier de services assurés (janvier 2016).

Le comité a également saisi le comité sur la formation continue des besoins de formation des membres du secteur. Enfin, en février 2016, le comité a adressé au CA ses recommandations à l'égard du film institutionnel sur le secteur de la gestion des services d'alimentation.

COMITÉ SUR LA NUTRITION EN AGROALIMENTAIRE ET BIOPHARMACEUTIQUE

Membres

Stéphanie Potvin, présidente, Marie-Claire Barbeau, Jacinthe Côté, Thérèse Dufresne, Mario Lalancette, Jessika Langlois, Béatrice Martin, Danielle Moore et Sonia Pomerleau.

Secrétaire

Marie-Ève Guérette St-Amour

Mandat

Aviser le CA de toute question ou réflexion pertinente à l'exercice de la profession dans l'industrie agroalimentaire afin que l'OPDQ :

- soutienne le rôle de la diététiste/nutritionniste dans la promotion et la mise en marché d'aliments sains et nutritifs;
- informe et sensibilise les membres de l'Ordre à l'égard du rôle de la diététiste/nutritionniste en industrie agroalimentaire;
- assure un transfert de connaissances auprès des diététistes/nutritionnistes en industrie agroalimentaire;

- ▶ fasse valoir auprès du public les compétences des diététistes/nutritionnistes œuvrant dans l'industrie agroalimentaire;
- ▶ donne son avis, à la demande du CA, quant à toute question pertinente à l'industrie agroalimentaire;
- ▶ informe le CA de toute question pertinente à l'industrie agroalimentaire.

Mandat particulier :

Recommander au CA la création de groupes de travail ad hoc formés d'experts pour traiter de sujets particuliers, s'il y a lieu.

Nombre de réunions

Trois (3) rencontres en présentiel, auxquelles s'ajoutent plusieurs consultations par courriel.

Activités et réalisations

Le comité a travaillé à la rédaction de la définition de son secteur d'activité, à la demande du CA. Il a, par ailleurs, recommandé à ce dernier le changement de nom du secteur qui a été entériné en novembre 2015.

Certains membres du comité ont contribué aux consultations suivantes en soumettant des commentaires au nom de l'OPDQ :

- ▶ la consultation de Santé Canada sur l'étiquetage nutritionnel (août 2015);
- ▶ le projet de Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés (novembre 2015);
- ▶ les commentaires sur la politique de prévention en santé (novembre 2015);
- ▶ la consultation du Commissaire à la santé et au bien-être sur le panier des services assurés (janvier 2016).

Il a également saisi le comité sur la formation continue des besoins de formation des membres du

secteur. Enfin, le comité a été consulté sur le projet des normes professionnelles pour la profession.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GOUVERNANCE

Membres

Chantal Poirier, présidente, Paule Bernier, Louise Bigras Desaulniers, Julie Desrosiers, Michel Fortin et M^e Pierre Gauthier.

Secrétaire

Annie Chapados

Mandat

- ▶ Mettre en œuvre les recommandations du rapport sur la gouvernance.
- ▶ À la demande d'un administrateur ou d'un dirigeant, se saisir de toute question relative à la gouvernance de l'Ordre et acheminer toute recommandation jugée appropriée.
- ▶ Surveiller l'atteinte des objectifs et fournir des avis relatifs à la planification stratégique de l'Ordre.
- ▶ Communiquer toute observation pertinente à la direction générale ou au CA concernant les sujets précités.

Nombre de réunions : 4

Activités et réalisations

Le Comité a travaillé au mandat qui lui avait été confié par résolution du CA lors de sa séance du 21 février 2015, soit l'étude de la rémunération du poste à la présidence. Un nouveau mandat lui a été confié, en cours d'exercice, afin de statuer sur la reconnaissance de l'ensemble des membres du Conseil d'administration, notamment par la dimension pécuniaire. Pour ce faire, le CCG a conclu un contrat intuitu personae afin de requérir les

services d'un mandataire externe chargé de réaliser le mandat en cause, tout en faisant régulièrement rapport à la direction générale quant aux dépenses engagées dans le cadre de ce mandat.

COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE

Membres

Louise St-Denis, présidente, Geneviève Arbour et Annie Biron (depuis septembre 2015), Manon Bureau, Pascale Fournier (jusqu'en octobre 2015), Julie Gosselin (depuis octobre 2015), Geneviève Letarte (jusqu'en mars 2016), Joëlle Michaud, Anne-Marie Morel, Julie Strecko (depuis octobre 2015)

Secrétaire

Marie-Ève Guérette St-Amour

Mandat

- Offrir de l'encadrement professionnel et des formations continues couvrant la pratique professionnelle dans les quatre (4) grands secteurs d'activités de la nutrition que voici :
- Industrie agroalimentaire et biopharmaceutique;
- Nutrition clinique;
- Nutrition en santé publique;
- Gestion des services d'alimentation.

Le nombre de formations offert par année est déterminé par la permanence de l'Ordre, le minimum visé étant d'une (1) par secteur d'activité et d'une (1) en encadrement professionnel.

Le mandat principal du comité est de contribuer à planifier ces formations en s'acquittant des tâches suivantes :

- Créer un plan de formation avec des objectifs

d'apprentissage définis;

- Déterminer le nombre d'UFC qui sera attribué pour chaque formation que l'Ordre organise selon la procédure d'attribution des UFC;
- Déterminer les ressources scientifiques nécessaires à la réalisation de chacune d'elles;
- Effectuer le premier contact avec les conférenciers potentiels, après approbation à l'interne (objectifs de formation, honoraires selon les politiques de l'Ordre, etc.);
- Assurer le suivi nécessaire de la planification et de la préparation des activités de formation continue.

Autres mandats du comité :

- À la demande du CA, actualiser le système d'attribution d'unités de formation continue (UFC) en fonction de l'évolution de la pratique et des données probantes;
- Examiner la possibilité de la formation en interdisciplinarité;
- Réviser, en collaboration avec le CIP, la grille de rayonnement et dynamisme professionnel.

Le mandat et le profil des membres du comité ont été révisés et entérinés par le comité exécutif en mai 2015.

Nombre de réunions

Cinq (5) réunions en présentiel, en plus des réunions des membres responsables de l'organisation de formations.

Activités et réalisations

Tout d'abord, le comité s'est doté d'une procédure de fonctionnement pour l'organisation d'activités de formation continue. Il a contribué à la planification de l'offre de formation continue pour l'année. Notamment, le comité a planifié la tenue de la journée de formation « S'outiller pour

s'approprier humainement le changement » tenue le 19 novembre 2015.

Le comité a également participé à la révision de la *Grille de rayonnement et dynamisme professionnel*. Il a été consulté pour la révision du *Guide d'allocation des UFC* ainsi que pour la mise en place du *Portfolio de développement professionnel* (PDP).

COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE

Membres

Julie Paquette (présidente), Chantal Bémeur, Annie Biron (depuis le 26 septembre 2015), Nadine Bonneville, Mariève Dupont (depuis le 26 septembre 2015), Line Duval, Clotilde Fascione, Annie Ferland (jusqu'au 16 novembre 2015), Hélène Gayraud, Marie-Noël Geoffrion, Marie-Ève Lavoie, Geneviève Mailhot, Anne-Marie Morel et Julie Paquette.

Coordonnatrice du Comité

Lise Tardif, adjointe aux communications et aux services à la clientèle

Mandat

Orienter et assurer le contenu en formation continue de la revue de l'OPDQ.

Nombre de réunions

Cinq (5)

Activités au cours de l'exercice 2015-2016

Les membres du comité éditorial ont planifié et assuré la production de trois numéros qui ont couvert des dossiers d'intérêt pour les membres. Ces dossiers ont porté sur :

- l'évaluation des programmes et des projets en

nutrition;

- les allergies et les intolérances alimentaires;
- les troubles alimentaires.

Les membres du comité éditorial sont toujours très proactifs, prêts à améliorer les processus et à servir les membres pour satisfaire leurs besoins de formation continue. Cette année encore, des articles publiés dans la revue ont été repris par d'autres organisations, notamment par l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Membres

Jacinthe Côté (présidente), Anne-Sophie Brazeau, Sophie Desroches, Annie Ferland, Isabelle Germain, Caroline Jacques (membre invitée), Bernard-Simon Leclerc, Michel Lucas, Marie-Claude Paquette et Hugues Vaillancourt

Secrétaire

Marie-Noël Geoffrion

Mandat

- Valider les axes de veille scientifique de la conseillère principale en affaires scientifiques et la soutenir dans l'élaboration de la documentation qui y est associée.
- Participer à l'enrichissement de la base de données de l'Ordre par le recrutement d'auteurs, de réviseurs et de conférenciers potentiels pour les divers besoins de formation continue.
- Agir, au besoin, à titre de comité-conseil auprès d'autres comités ou du CA.
- Répondre à des demandes ponctuelles de la direction et du CA.

Nombre de réunions

Trois, auxquelles s'ajoutent plusieurs échanges par courriel.

Activités et réalisations

Le principal mandat du comité scientifique au cours de la période a été l'élaboration de l'offre de formation pour le congrès 2016 de l'Ordre. Pour ce faire, le comité a procédé à un appel de candidatures, étudié les dossiers soumis et procédé à un vote secret pour déterminer les choix finaux. Il a aussi participé à la recherche et à l'évaluation des conférenciers ciblés. Enfin, il a contribué à l'élaboration des exigences relatives au contenu pour chacun des thèmes de conférences retenus.

Les membres du comité ont aussi été consultés ponctuellement, à titre d'experts, pour soutenir l'élaboration de contenus divers, en fournissant de la littérature scientifique ciblée, dans plusieurs dossiers (entrevues média, fiches, prises de position sur la scène publique). Enfin, en tout temps, le comité scientifique a exercé une veille. Plusieurs membres ont donc fait parvenir à la secrétaire du comité des articles scientifiques sur des sujets jugés pertinents.

COMITÉ DE RÉVISION DU MANUEL DE NUTRITION CLINIQUE

Membres

Nancy Presse, présidente (jusqu'au 5 février 2016), Joanie Bouchard, Anne-Sophie Brazeau (présidente à compter du 20 février 2016), Josée Dumas, Ananda Lages Rodrigues, Marjolaine Mailhot (depuis février 2016), Julie Robitaille, Hugues Vaillancourt

Secrétaire et coordonnatrice

Ann-Marie Paradis

Mandat

- Orienter et assurer la mise à jour du Manuel de nutrition clinique (MNC) en :
- identifiant les sections prioritaires à réviser;

- recrutant les auteurs pour la rédaction et la révision des sections du MNC;
- déterminant la structure du MNC et de ses sections;
- se prononçant sur toute modification ou sur tout dossier lié au MNC.

Nombre de réunions

Trois (3) réunions en présentiel, auxquelles s'ajoutent plusieurs échanges par courriel.

Activités et réalisations

À la suite du sondage des membres, une analyse exhaustive de l'état du MNC a été réalisée au printemps 2015. À l'automne 2015, un rapport d'une trentaine de pages a été présenté au CA. Soulignant diverses problématiques dans les processus de mise à jour du MNC, le rapport recommandait d'abord de maintenir l'offre du MNC, mais également de réaliser une réforme importante afin d'offrir aux membres un produit crédible et fiable. Depuis, des travaux d'actualisation et de modernisation sont en cours. En raison de la désuétude des informations contenues dans de nombreuses sections du MNC, le comité a décidé de retirer les sections publiées en 1997-1998 à partir de février 2016 et celles publiées en 2000-2001, dès le mois de mai 2016. Une nouvelle structure et une nouvelle présentation des sections sont aussi proposées afin de refléter la pratique nutritionnelle d'aujourd'hui, de faciliter la mise à jour du manuel et de permettre un meilleur positionnement de la profession dans un cadre interprofessionnel. Les travaux sont échelonnés sur la période 2017-2018.

COMITÉ PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE

Membres

Sophie Pelletier (présidente), Nathalie Beaulieu,

Josiane Gagnon, Chantal Langlois, Marilyn Manceau et Diane Paradis.

Coordonnatrice du comité

Lise Tardif, adjointe aux communications et aux services à la clientèle

Mandat

Analyser les dossiers des principaux candidats et déterminer les lauréats des prix.

Nombre de réunions

Deux (2)

Activités au cours de l'exercice 2015-2016

Après avoir subi une cure de rajeunissement en 2014, le programme des Prix et distinctions de l'Ordre a suscité à nouveau l'intérêt des membres dans son édition 2015 avec l'analyse de 49 candidatures. Le processus simplifié de mise en candidature a assurément été un facteur favorisant la soumission d'un grand nombre de candidatures. Les membres du comité ont pu constater à quel point des diététistes/nutritionnistes se démarquent dans leur milieu, entre autres, par leur engagement, leur rayonnement, leur innovation et leur leadership dans l'exercice de leur profession. Le comité des prix et distinctions a bon espoir que les éditions à venir soulèveront le même intérêt.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Membres

Michèle Cossette, Fannie Dagenais, Ariane Fortier, Geneviève Nadeau et Chantal Poirier, auxquelles se joignent Emmanuelle Giraud, Tamara Maggio et Lise Tardif à titre de représentantes de la permanence de l'Ordre

Mandat

- Agir à titre de comité-conseil pour les dossiers relatifs aux communications et aux affaires publiques.
- Répondre à des demandes ponctuelles de la part de la Direction des communications et des affaires publiques sur des questions relatives aux communications et aux affaires publiques.
- Aider la Direction des affaires publiques et des communications, notamment en ce qui a trait à :
 - L'organisation ou la création d'actions ou d'événements de communication internes et externes;
 - La rédaction des communiqués de presse;
 - La rédaction de textes pour les publications de l'Ordre;
 - L'élaboration de dossiers d'informations destinés à la présidente pour les entrevues accordées aux médias;
 - La rédaction d'informations pour le site Web de l'Ordre;
 - L'utilisation des médias sociaux;
 - L'élaboration de divers outils de communication.

Nombre de réunions

Le comité des communications n'a pas tenu de réunion au cours de l'année 2015-2016.

GROUPE DE TRAVAIL DIVERS

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RATIOS

Membres

Michel Sanscartier, président, Louise Dupuis

(d'octobre 2015 à mars 2016), Marie Marquis (depuis octobre 2015), Cinthia Olivier (depuis octobre 2015)

Secrétaire

Marie-Ève Guérette St-Amour

Mandat

- Élaborer une méthodologie pour la collecte, l'entrée de données et le calcul des besoins en effectifs afin d'établir des ratios d'effectifs optimaux dans divers secteurs de la nutrition clinique. Les travaux du comité visent à protéger le public en garantissant l'accès généralisé aux services de professionnels qualifiés et compétents;
- Prioriser les secteurs ciblés selon des critères d'évaluation précis et validés;
- Structurer une banque de données efficace ainsi qu'une méthode de veille pour assurer le suivi des ratios préconisés.
- Le mandat et le profil des membres ont été révisés et entérinés par le comité exécutif en mai 2015.

Nombre de réunions

Trois (3) réunions en présentiel ainsi que plusieurs suivis par courriel.

Activités et réalisations

Le groupe de travail a procédé à la révision de la grille de priorisation des ratios appelée à être précisée et l'a ensuite mise en œuvre.

Le groupe de travail a également élaboré un plan de travail pour l'exercice 2016-2017, lequel inclut la révision du ratio en CHSLD, de même que la création d'un ratio en réadaptation (adulte et pédiatrique). Ce plan de travail a été entériné par le CA en février 2016.

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 2016

Membres

Paule Bernier, présidente du comité, Claudette Péloquin Antoun, Charles Beaudoin (président de Gestias inc.), Hubert Cormier, Fannie Dagenais, Sondra Edelstein Sherman, Emmanuelle Giraud, Mario Lalancette, Sylvain Leduc (directeur, gestion financière et système d'information et contrôleur, Gestias inc.), Laurence Monarque Marcoux, Lise Tardif

Secrétaire

Marie-Claude Simard (jusqu'en novembre 2015)
Sarah Thibodeau (depuis novembre 2015)

Nombre de réunions

Le comité a tenu trois réunions au cours de l'exercice 2015-2016.

Activités et réalisations

Pour célébrer ses 60 ans, l'Ordre organise un congrès anniversaire sous le thème « Oser l'avenir ». Outre le choix du thème, le comité organisateur a :

- défini les grandes orientations du congrès;
- opéré une sélection parmi les propositions émises par le comité scientifique;
- fait le suivi de l'avancement de l'organisation logistique; et
- peaufiné le programme de formation ainsi que le programme récréatif.

GROUPE DE RÉFLEXION SUR L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres

Marco Vitullo, M^e Jean-Pierre Bertrand, Lise Bertrand, Hélène Blackburn, Pierre Desjardins

(membre de l'Ordre des psychologues), Lucie Desrochers, Madeleine Forest, Valérie Jomphe, Béatrice Martin, Caroline Porraccio et Marie-Claude Trempe

Secrétaire

Marie-Claude Simard (jusqu'en novembre 2015)

Sarah Thibodeau (depuis novembre 2015)

Nombre de réunions

Une (1)

Activités et réalisations

Le groupe de réflexion sur l'inspection professionnelle a pour mandat de recueillir les normes de pratique élaborées par les quatre comités consultatifs et en parallèle, de voir à ce que les modifications réglementaires requises par l'exécution de ce mandat soient apportées aux règlements suivants :

- ▶ Règlement sur la tenue de dossiers des diététistes;
- ▶ Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes;
- ▶ Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des diététistes;
- ▶ Règlement sur la tenue des cabinets de consultation des diététistes.

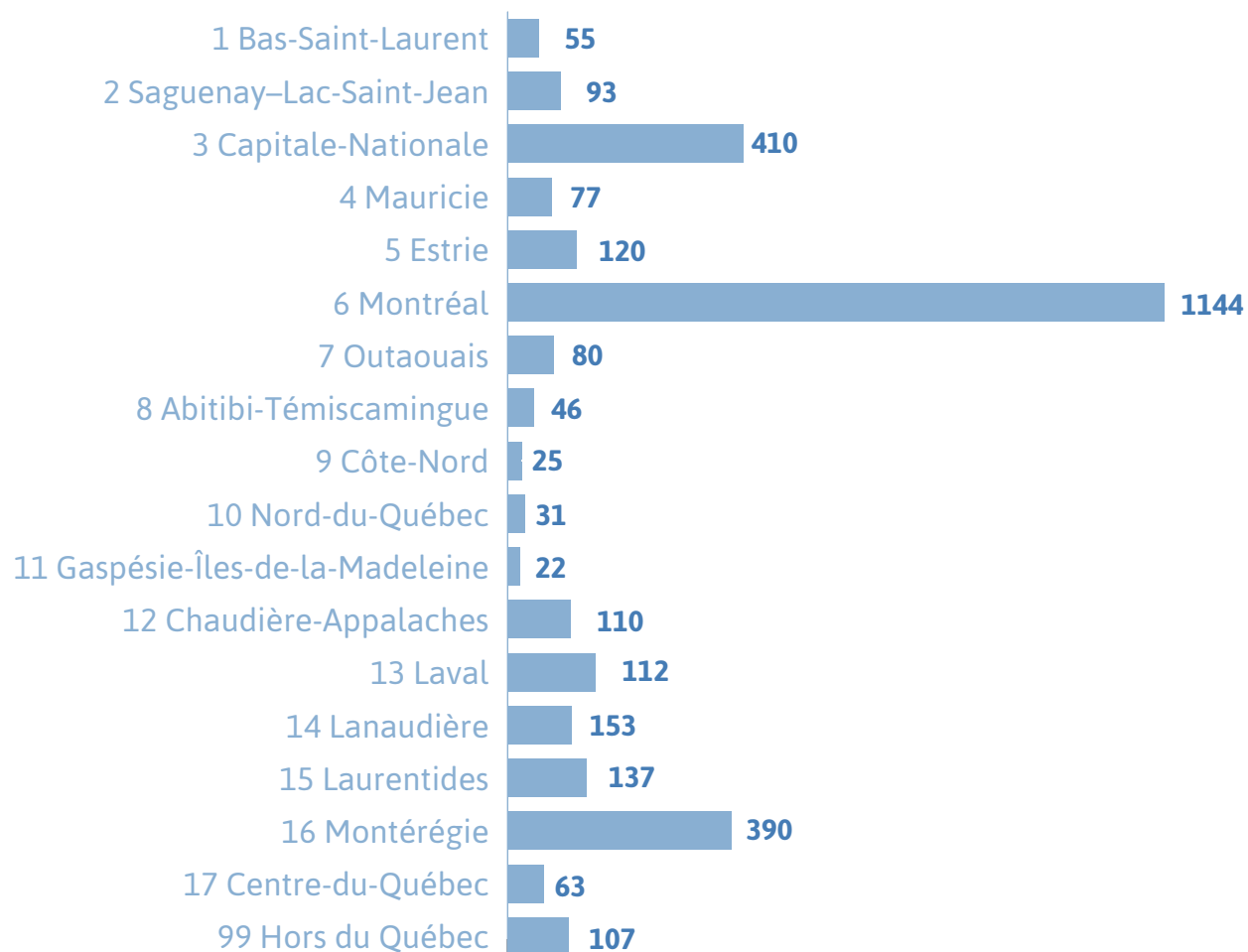
Le comité doit également revoir les processus mis en place pour l'inspection générale, l'inspection sur la compétence et la réinscription afin d'y intégrer les normes de pratique élaborées, en les adaptant à chacun des secteurs. Les membres du groupe de réflexion travaillent à déterminer les besoins de formation pour les intervenants au processus d'inspection (inspecteurs, enquêteurs et experts). Quant aux membres du comité d'inspection professionnelle et de l'Ordre en général, il s'agit de relever les besoins de formation liés à leur compréhension des processus de l'inspection professionnelle, de l'inspection sur la compétence et de la réinscription. Enfin, le groupe de réflexion voit à définir le contenu d'un coffre à outils pour les membres de l'Ordre.

**Nombre total
de membres
au 31 mars
2016**

3 175

TABLEAU DES MEMBRES AU 31 MARS 2016

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LEUR RÉGION ADMINISTRATIVE



Répartition des membres selon leur sexe	
Femmes	3 080
Hommes	95

Répartition des membres selon leur statut	
Régulier	2 888
Émérite	10
Retraité	63
Étudiant à temps plein	35
Externe	47
Congé parental	132

Montant de la cotisation annuelle 2015-2016	
Membre régulier	518,06 \$
Membre émérite	Exemption
Membre régulier (diplômé en décembre de l'année précédente)	255,52 \$
Membre régulier (diplômé en mai de la même année)	170,33 \$
Membre retraité	185,88 \$
Membre aux études à temps plein	175,65 \$
Membre externe	344,30 \$
Membre en congé parental	390,29 \$

Nombre de membres inscrits au tableau détenant :		
un permis régulier dont :		
	un permis régulier à la suite d'une demande de type « permis sur permis » reçue en 2015-2016	24
un permis temporaire dont :		
	un permis temporaire à la suite d'une demande de type « permis sur permis » reçue lors d'un exercice précédent	0

Nombre de membres inscrits au tableau	
avec limitation au droit d'exercer des activités professionnelles	19
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre d'inscriptions au tableau :	
total des inscriptions	3 175
première inscription	171

Nombre de retraits du tableau	
membres radiés pour non-paiement de la cotisation annuelle	24
membres ayant annoncé leur démission	108

Nombre de suspensions ou de révocations de permis	
permis régulier	0
permis temporaire	0

PERSONNEL DE L'OPDQ

Dans l'exercice de ses fonctions, le conseil d'administration est appuyé par le personnel de l'Ordre. En 2015-2016, l'équipe de la permanence était composée des personnes suivantes :

Directrice générale et secrétaire

Annie Chapados, avocate

Conseillère principale aux affaires juridiques

M^e Marie-Claude Simard, avocate (jusqu'au mois de novembre 2015)

M^e Sarah Thibodeau, avocate, LL.M. (depuis novembre 2015)

Secrétaire générale adjointe

Elena Harizomenov, trad. a. (jusqu'au mois de juin 2015)

Anne-Marie Mwanza (depuis septembre 2015)

Directrice des affaires professionnelles

Joanie Bouchard, Dt.P.

Directrice de l'inspection professionnelle

Ginette Caron, Dt.P.

Directrice des communications et des affaires publiques

Emmanuelle Giraud

Conseillère principale aux affaires scientifiques

Marie-Noël Geoffrion, Dt.P.

Nutritionniste aux affaires professionnelles et à la formation continue

Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt.P.

Adjointe aux communications et aux services à la clientèle

Lise Tardif

Adjointe à l'édition de l'information

Tamara Maggio, graphiste

Technicien(ne) juridique à l'inspection professionnelle

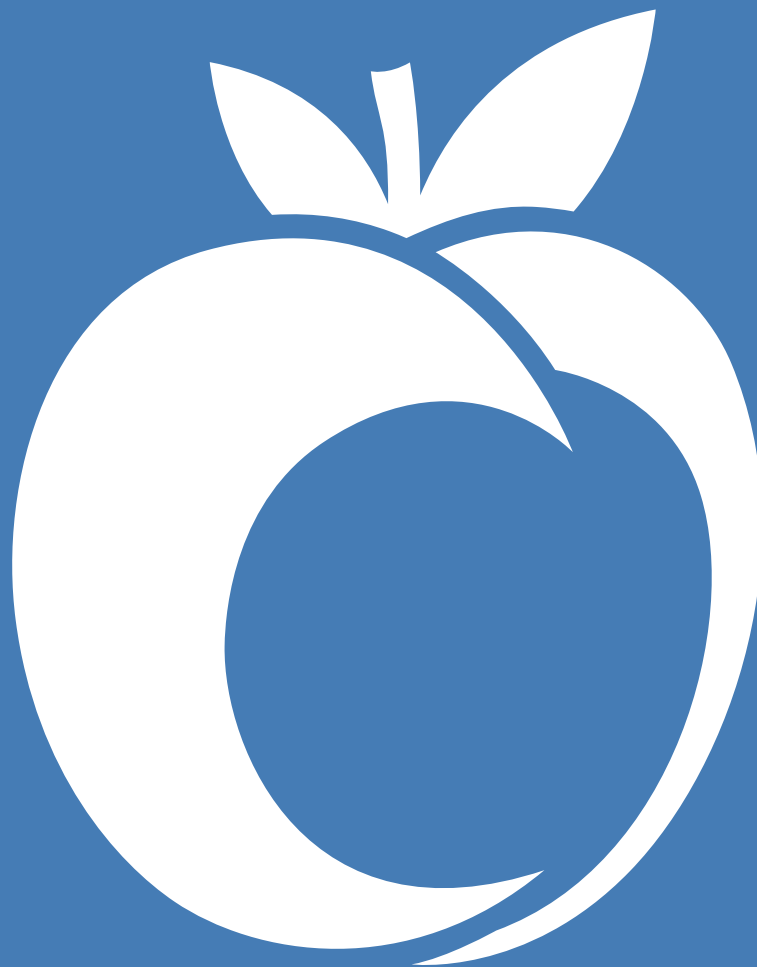
Sylvie Tremblay, parajuriste (jusqu'au mois de septembre 2015)

Boris Mijovic, parajuriste (depuis novembre 2015)

Agente à l'administration, aux admissions et au tableau de l'Ordre

Djedjiga Mezani





RÉALISATIONS DE L'ORDRE AU COURS DE
L'EXERCICE 2015-2016



MÉMOIRES, COMMENTAIRES ET PRISES DE POSITION

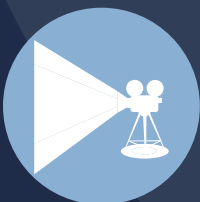
- ▶ Consultation sur les changements proposés par le Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues relatifs à l'étiquetage nutritionnel et aux autres dispositions d'étiquetage et de colorants alimentaires
- ▶ Consultation publique portant sur l'opportunité pour l'agglomération de Montréal de se doter d'un conseil des politiques alimentaires
- ▶ Projet de règlement sur la certification des résidences privées pour aînés
- ▶ Commentaires de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec sur le projet de Politique gouvernementale de prévention en santé
- ▶ Consultation publique du Commissaire à la santé et au bien-être :
- ▶ Panier de services assurés en santé et en services sociaux–Commentaires de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec
- ▶ L'utilisation de la nutriginomique et de ses tests par les professionnels de la santé
- ▶ Consultation sur le mandat d'initiative de la Ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation

PARTENARIATS



Association québécoise des allergies
alimentaires (AQAA)
CAPSANA
Diabète Québec
DUX
ÉquiLibre, Groupe d'action sur le poids
Extenso–Centre de référence nutrition
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
Fondation du cancer du sein du Québec
Fondation québécoise de la maladie cœliaque

General Mills
La Capitale assurances générales
La Personnelle assurances générales (Groupe
Desjardins)
Lussier Dale Parizeau
Place de la Cité Québec (Fonds de placement
immobilier Cominar)
Place Ville Marie Montréal (SITQ Immobilier)
Producteurs laitiers du Canada (PLC)
Québec en forme



COMMUNICATIONS/PUBLICITÉS

- ▶ Films sur les quatre secteurs d'activités de l'OPDQ
- ▶ Album des finissantes/ Université de Montréal
- ▶ Album des finissantes / Université Laval



OUTILS D'ENCADREMENT

- Révision du Guide d'allocation des UFC
- Portfolio de développement professionnel et son guide
- Révision de la grille de rayonnement et création de la FAQ sur le rayonnement
- Outil Excel pour la déclaration de formation
- Révision de la FAQ sur les UFC
- Ratio d'effectifs en nutrition pour la population inscrite dans les groupes de médecine familiale
- L'utilisation de tests ou d'examens différents professionnels de la santé dans le cadre d'un dépistage de masse



SCÈNE PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS



- Mois de la nutrition (activités régionales)
- Journée des diététistes/nutritionnistes du Québec (Montréal & Québec)
- Salons Éducation Emplois – Montréal & Québec
- Soirée Carrières (Université de Montréal)
- Journée Carrières (Université McGill, campus Macdonald)
- Activités d'intégration pour les nouveaux étudiants cohorte 2015 du Baccalauréat en Nutrition de l'Université Laval (Université Laval)
- Gala DUX (DUX)



PRIX OPDQ

Prix d'excellence en carrière Suzanne-Simard-Mavrikakis de La Personnelle assurances générales



Thérèse Dufresne, Dt.P., présidente de Prophagia inc.

Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)



Claudette Péloquin Antoun, Dt.P. Présidente de l'Association des nutritionnistes cliniciens du Québec.

Prix annuel en nutrition des Producteurs laitiers du Canada



Katryn Arcudi, Dt.P., nutritionniste au CSSS de l'Ouest-de-l'Île-Hôpital Lakeshore.

Prix annuel en nutrition – volet jeune professionnel des Producteurs laitiers du Canada



Hubert Cormier, Dt.P., M. Sc., nutritionniste en pratique privée.

Prix Andrée-Beaulieu – La Capitale assurances générales – volet recherche



Sylvie Seem Lan Leung Yinko, Dt.P., M. Sc., pour l'article «Fish consumption and acute coronary syndrome : a meta-analysis», publié dans la prestigieuse revue American Journal of Medicine en septembre 2014.



PRIX OPDQ

Prix Andrée-Beaulieu – La Capitale assurances générales – volet professionnel



Marie-Josée Leblanc, Dt.P., M. Sc., Ph.D., nutritionniste chez Extenso, et Marc Bélanger, Dt.P., M. Sc., professeur à l'Université de Montréal

Prix Collaboration de General Mills



Mélanie Narbonne, Dt.P., nutritionniste en soutien à domicile au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, point de services de Saint-Jérôme

Prix Innovation de General Mills



Annie Ferland, Dt.P., M. Sc., fondatrice et directrice de la création de Science & Fourchette, version Web et papier

Prix Rayonnement de General Mills



Catherine Lefebvre, Dt.P., et Kathleen Lajoie, Dt.P., nutritionnistes au CIUSSS de la Capitale-Nationale

Prix Engagement de Lussier Dale Parizeau



Hughes Plourde, Dt.P., M. Sc., Ph.D., professeur à l'école de diététique et de nutrition humaine de l'Université McGill.



ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

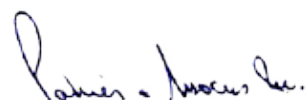
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC** au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Société de comptables professionnels agréés¹

Vaudreuil Dorion

Le 18 juin 2016

¹Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	Budget	2016	2015
	\$	\$	\$
Produits			
Tableau des membres	1 483 690	1 512 347	1 442 696
Communications	66 000	74 390	73 422
Mois de la nutrition	35 000	29 460	34 947
Services aux membres	91 000	94 353	79 474
Manuel de nutrition clinique	23 500	18 113	24 376
Gestion	37 200	36 183	36 871
	1 736 390	1 764 846	1 691 786
Charges			
Communications (annexe A)	144 500	139 175	173 756
Mois de la nutrition (annexe B)	31 000	23 542	26 926
Gestion (annexe C)	1 244 640	1 196 327	1 107 894
Comités (annexe D)	38 000	21 193	26 093
Tableau des membres	22 000	29 179	28 883
Inspection professionnelle	55 750	32 800	62 370
Discipline et syndic	20 500	31 628	23 803
Services aux membres	37 000	34 994	27 285
Instances électives	110 860	145 521	113 082
Manuel de nutrition clinique	27 000	28 189	17 129
	1 731 250	1 682 548	1 607 221
Excédent des produits sur les charges avant résultats des fonds affectés	5 140	82 298	84 565
Fonds Projets spéciaux (annexe E)	-	(41 045)	(105 500)
Fonds de contentieux	-	-	(6 395)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	5 140	41 253	(27 330)

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	Contentieux	Tableau des membres	Révision du manuel de nutrition clinique	Projets spéciaux	Non affectés	2016 Total	2015 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	43 605	14 817	35 603	53 642	919 735	1 067 402	1 094 732
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	-	(41 045)	82 298	41 253	(27 330)
Affectation d'origine interne	-	-	-	46 150	(46 150)	-	-
Solde à la fin	43 605	14 817	35 603	58 747	955 883	1 108 655	1 067 402

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
Actif		
Court terme		
Encaisse	826 055	811 624
Débiteurs	80 071	63 346
Charges payées d'avance	80 791	48 365
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	70 356	455 244
	1 057 273	1 378 579
Placements (note 3)	1 172 169	761 215
Immobilisations (note 4)	61 853	74 970
	2 291 295	2 214 764
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 6)	322 183	270 398
Cotisations perçues d'avance	860 457	876 964
	1 182 640	1 147 362
Solde de fonds		
Contentieux	43 605	43 605
Tableau des membres	14 817	14 817
Révision du Manuel de nutrition clinique	35 603	35 603
Projets spéciaux	58 747	53 642
Non affectés	955 883	919 735
	1 108 655	1 067 402
	2 291 295	2 214 764

Pour le conseil d'administration,



Paule Bernier, Présidente



Nancy Presse, Trésorière

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	41 253	(27 330)
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	15 905	12 270
	57 158	(15 060)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(13 872)	(73 003)
	43 286	(88 063)
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(26 066)	126 787
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 789)	(53 865)
	(28 855)	72 922
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	14 431	(15 141)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	811 624	826 765
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin	826 055	811 624

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre professionnel des diététistes du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré.

Fonds affectés d'origine interne

Le fonds Contentieux se rapporte aux honoraires juridiques et aux poursuites qui pourraient être engagées.

Le fonds Tableau des membres permet le développement du Tableau des membres.

Le fonds Révision du Manuel de nutrition clinique permet d'assurer une mise à jour du manuel au cours des prochaines années.

Le fonds Projets spéciaux est consacré entre autres au dossier de la norme initiale de formation, du référentiel de compétence, de la création d'un nouveau site Web, des saines habitudes de vie et du déménagement du siège. Il est constitué à partir des résultats nets d'exercices antérieurs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	1 an
Système téléphonique	5 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et des cotisations perçues d'avance.

3. Placements

	Juste valeur	2016	2015
	\$	\$	\$
Titres à revenus fixes, taux variant de 1,85 % à 2,75 %, échéant à différentes dates jusqu'en avril 2020	1 162 415	1 175 167	1 127 817
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de «La Capitale assurances générales Inc.», portant intérêt à un taux variable	67 358	67 358	88 642
	1 229 773	1 242 525	1 216 459
Placements réalisables au cours du prochain exercice	70 773	70 356	455 244
	1 159 000	1 172 169	761 215

4. Immobilisations

	2016			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	2015 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	68 839	48 165	20 674	20 362
Équipement informatique	48 255	22 248	26 007	35 390
Logiciels	40 692	40 692	-	-
Système téléphonique	20 230	5 058	15 172	19 218
	178 016	116 163	61 853	74 970

5. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire autorisé est de 50 000 \$. Il porte intérêt au taux préférentiel plus une prime et est renouvelé annuellement. Aucun solde n'était utilisé au 31 mars 2016.

6. Crédoiteurs

	2016	2015
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	94 006	76 876
Salaires et déductions à la source	133 425	121 559
Taxes à la consommation	94 752	71 963
	322 183	270 398

7. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 1 084 454 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	Locaux	Photocopieur	Timbreuse	Total
	\$	\$	\$	\$
2017	137 080	4 140	2 000	143 220
2018	137 080	4 140	2 000	143 220
2019	137 080	4 140	834	142 054
2020	137 080	4 140	-	141 220
2021	137 080	690	-	137 770
Autres	376 970	-	-	376 970

8. Prévisions financières

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne «Budget» sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'un audit et ne sont pas couverts par notre rapport de l'auditeur indépendant.

9. Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

10. Instruments financiers

Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements en obligations cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction du marché.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Budget	2016	2015
	\$	\$	\$
Annexe A - Communications			
Honoraires, communications et site Web	39 000	24 307	65 778
Revue professionnelle	35 000	36 111	33 885
Publicités insérées	42 000	43 846	46 013
Sélection des récipiendaires de prix	17 000	22 896	17 296
Bulletins de nouvelles	7 500	8 517	6 665
Rapport annuel	4 000	3 498	4 119
	144 500	139 175	173 756

Annexe B - Mois de la nutrition			
Journée des diététistes	13 700	12 670	12 571
Impression et distribution	17 300	10 872	14 355
	31 000	23 542	26 926

Annexe C - Gestion			
Loyer	128 500	130 747	96 691
Frais de poste	9 000	8 001	5 383
Fournitures de bureau	10 000	11 718	10 460
Location d'équipements	6 240	6 262	7 672
Amortissement des immobilisations	16 000	15 905	12 270
Communications	13 000	12 229	11 606
Photocopies	2 000	1 980	1 757
Assurances	2 200	2 291	2 112
Taxes	18 200	18 990	11 293
Salaires et charges sociales	900 000	836 354	749 642
Honoraires professionnels	92 500	93 407	148 295
Frais administratifs	43 500	52 495	40 634
Imprimerie	3 000	5 597	10 079
Entretien et réparations	500	351	-
	1 244 640	1 196 327	1 107 894

	Budget	2016	2015
Annexe D - Comités			
Formation en diététique	400	1 114	237
Inspection professionnelle	2 000	2 473	3 886
Discipline	100	-	-
Révision	250	-	-
Exercice illégal	12 000	8 832	9 450
Admission	500	-	870
Équivalence	500	26	468
Vérification	100	-	-
Finances	500	246	721
Gouvernance	250	-	-
Éthique et déontologie	100	-	-
Lois et règlements	100	-	-
Nutrition clinique	2 500	1 184	111
Nutrition publique	2 500	343	591
Gestion services d'alimentation	2 500	1 281	654
Industrie agro alimentaire et bio pharmaceutique	2 500	908	338
Formation continue	2 500	1 131	399
Sélection des prix	1 200	313	1 610
Groupe de travail	3 000	1 176	3 004
Éditorial de la revue	2 500	1 426	2 237
Scientifique	2 000	740	1 517
	38 000	21 193	26 093

Annexe E - Fonds Projets spéciaux			
Charges			
Déménagement	-	-	80 000
Changement de dénomination sociale de l'Ordre	-	26 150	-
Site Web	-	5 320	25 500
Vidéos corporatifs	-	9 575	-
	-	41 045	105 500

ERRATUM

60^e RAPPORT ANNUEL

Lors de la publication du 60^e rapport annuel, nous avons oublié d’inclure le comité d’éthique et de déontologie. Nous tenons à nous excuser pour cette omission.

COMITÉ D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Membres

Lucie Desrochers, Marie-Pier Parent et Svetlana Solomykina (présidente du comité), ainsi que de Luc Perron et Michel Fortin (jusqu’au 22 sept 2016).



GROSSESSE

Protection du public

DIVERSITÉ

Traitement nutritionnel

Prévention

Santé mentale

550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest, bureau 1855
Montréal (Québec) H3A 1B9
www.opdq.org

Nutrition sportive

SCIENCE

ENCADREMENT

Évaluation

Interdisciplinarité

Recherche

Soins à domicile